



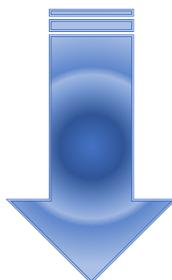
ADIAPH – IME Pierre Delmas

47 avenue de l'alouette 33700 Mérignac

N°FINESS : 330781105

N°SIRET : 775 584 998 00 105

Projet d'établissement IME Pierre Delmas 2019-2023



D'une logique d'établissement à une plateforme
de services et de dispositifs intégrés au sein du
territoire Bordeaux Métropole

AVIS FAVORABLE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE EMIS A L'UNANIMITE LE : 03 OCTOBRE 2020

Table des matières

Introduction :	4
1. Le contexte de rédaction du Projet d'établissement.....	4
2. Les modalités de conception du Projet d'Etablissement.....	4
Chap I. L'établissement et son environnement	8
1. L'ADIAPH (Cf Projet associatif 2019-2023)	8
a) Histoire de l'association	8
b) La gouvernance	8
c) Les établissements et services	9
d) Les valeurs de l'ADIAPH.....	10
e) Le projet associatif 2019-2023	10
2. L'établissement aujourd'hui	12
a. <i>Le contexte</i>	12
▪ Son histoire.....	12
▪ Sa mission	13
▪ Son territoire d'intervention	14
▪ Le cadre légal et règlementaire.....	15
b. <i>Le public et ses évolutions</i>	18
c) <i>Les besoins repérés</i>	18
d) <i>Les attentes des personnes accompagnées</i>	19
e) <i>L'offre de service (selon autorisation)</i>	20
f) Personnes ressources et partenaires pour un parcours coordonné	21
3. ANALYSE SWOT	23
4. L'ETABLISSEMENT DEMAIN : AXES STRATEGIQUES DE TRAVAIL.....	24
Schéma de l'évolution de l'offre 2019-2023	25
Chap II. Nos méthodes de travail	26
1. Les modalités d'accueil, d'orientation et de départ : la gestion des transitions de vie	26
2. Le positionnement de l'établissement.....	28
a) Les principes d'intervention	28
b) La gestion des paradoxes	30
c) La démarche d'amélioration continue de la qualité	31
d) La participation des usagers aux décisions qui les concernent.....	32
3. Les prestations proposées.....	34
4. ANALYSE SWOT	52

5. LES PRESTATIONS de DEMAIN : AXES STRATEGIQUES DE TRAVAIL	53
Chap III. Notre organisation	55
1. Le plateau technique mis à disposition et la gestion de l'information	55
2. Les moyens matériels	62
3. Politique santé sécurité au travail (SST) et RSE	62
4. Les moyens financiers	64
5. ANALYSE SWOT	65
6. L'ORGANISATION DE DEMAIN : AXES STRATEGIQUES DE TRAVAIL	66
Conclusion générale	67
ANNEXES	68
Annexe 1 : Caractéristiques de la population accueillie	69
Annexe 2 : Eléments d'activités de l'établissement / du service	78
Annexe 3 : Fiches actions	82

Introduction :

1. Le contexte de rédaction du Projet d'établissement

La rédaction du projet d'établissement s'inscrit dans le contexte du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé entre l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (ARS), le Département de la Gironde et l'Association pour le Développement, l'Insertion et l'Accompagnement des Personnes Handicapées (ADIAPH) pour la période 2019-2023.

La vision projective à 5 ans du projet d'établissement de l'IME Pierre Delmas vers une plate-forme de services et de dispositifs intégrés au sein du territoire Bordeaux Métropole s'inscrit dans la stratégie d'adaptation de l'offre aux nouveaux besoins identifiés des publics accompagnés, dans les schémas régionaux.

L'ensemble de l'équipe de l'IME Pierre Delmas s'inscrit avec volonté, force et énergie positive pour se réinventer, imaginer et apporter de nouvelles réponses à visée toujours plus inclusive pour les enfants, adolescents et jeunes adultes dans leur projet de vie.

2. Les modalités de conception du Projet d'Etablissement

La méthodologie de conception du projet d'établissement s'est appuyée sur les éléments suivants :

▪ Contexte et documents sources

- CPOM 2019-2023 signé entre l'ARS – le département de la Gironde – l'ADIAPH
- Projet associatif 2019-2023
- Politiques publiques et le droit positif : lois, textes règlementaires, CASF etc.
- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles (ANESM, HAS)

▪ Participation de l'ensemble des acteurs

- **Tous les professionnels** : membres du Comité de Pilotage RSE de l'établissement et répartition de l'inscription de l'ensemble des professionnels sur les 3 groupes de travail thématiques
- **Tous les jeunes accompagnés** : par une enquête de satisfaction et de besoins (en version adaptée)
- **Les parents, représentants légaux** : par une enquête de satisfaction et de besoins
- **Les partenaires sur le territoire** : par une enquête de satisfaction et de besoins

Les résultats des différentes enquêtes sont intégrés dans le plan d'action continue de la qualité de l'établissement.

▪ **3 groupes de travail avec les professionnels sur des thématiques transversales**

➡ **1^{ER} GROUPE : BESOINS/PRESTATIONS (selon SERAFIN PH)**

Sous l'angle des **Nomenclatures SERAFIN-PH**, l'objectif du groupe de travail :

- Identifier les **BESOINS et les ATTENTES des personnes**, sur le territoire (besoins actuels et besoins de demain)
- Décrire et rendre lisibles les **PRESTATIONS** délivrées pour répondre à ces besoins et celles à développer pour répondre aux besoins évolutifs

➡ **2^{ème} GROUPE : ORGANISER LA TRANSITION VERS UNE OFFRE MODULAIRE A VISEE INCLUSIVE (CF Fiches actions du CPOM)**

Objectif :

- Construire le projet de transformation de places d'IMP (-9) en 9 places de SESSAD AUTISME : s'appuyer sur le COPIL AUTISME
- Construire le projet de transformation de places d'IMPRO (-6) en 10 places de SESSAD PRO Bassens : s'appuyer sur les réunions de coordination
- Sur l'ensemble de l'IME, développer des formes d'accompagnements plus souples : à domicile, à temps partiel, accompagnements extérieurs (loisirs, sport, récréamix etc.)

➡ **3^{ème} GROUPE : DEVELOPPER LE PARTENARIAT STRATEGIQUE**

Objectif :

- Réaliser un état des lieux des partenariats en place
- Déployer une stratégie de développement des partenariats sur le territoire, à visée inclusive (selon résultats des enquêtes)

▪ **Comité de pilotage et de suivi de la démarche**

Le comité de pilotage et de suivi du projet d'établissement est celui du COPIL RSE interne à l'établissement. Il est composé de :

NOM Prénom	Fonction
PIETU Camille	Chargée de mission Qualité Sécurité Environnement
DE ARANJO Christelle	Directrice
LHOPEZ Elodie	Chef de service
PALMIER Hélène	Educatrice coordonnatrice UASA et IMPRO
MONTIGNAC Laura	Educatrice spécialisée IMP
SCZCEPANSKI Jannie	Monitrice Educatrice IMPRO Bassens

- **Comité de rédaction et de validation finale du projet d'établissement (avant l'avis du CVS et la validation par le conseil d'administration)**

Les cadres de direction de l'ensemble des établissements et services du pôle enfant (directeurs, directeur adjoint, chef de service) composent ce comité de rédaction et de validation finale du projet, en vue d'assurer une cohérence de pôle dans la présentation des dispositifs de la plateforme des services. Avant la validation finale, une relecture est réalisée par un professionnel du siège.

- **Rétro-planning : plan d'action et de communication**

- **CVS du samedi 7 Septembre 2019** : présentation du projet associatif et du CPOM 2019-2023 (powerpoint commun au Pôle Enfant)
- **Réunion de rentrée du samedi 5 octobre 2019 avec toutes les familles (IMP+IMPRO+UASA)** : présentation du projet associatif et du CPOM 2019-2023 (même powerpoint que celui du CVS)
- **Dès septembre 2019** : Gel des admissions (en vue des transformations de places prévues pour septembre 2020)
- **De septembre 2019 à mars 2020** : Déroulement du COPIL et des groupes de travail thématiques : utilisation des temps de réunions déjà prévus : les réunions institutionnelles (1 par mois), les réunions du COPIL AUTISME (1 réunion tous les 2 mois), les réunions de coordination hebdomadaires des différents services (IMP – IMPRO – UASA).
- **De septembre à décembre 2019** :
 - Travailler dans le cadre des **PPA des enfants concernés les demandes de double notif IME + SESSAD en vue d'une admission au SESSAD** : identifier les jeunes, recevoir les parents + réunions ESS et formaliser les demandes (double Notif MDPH IME (maintien) + SESSAD + NOTIF d'inclusion scolaire (maintien ou demande))
 - **Préparer 3 plaquettes de présentation synthétique des nouveaux services** :
 - 1 plaquette SESSAD Autisme
 - 1 plaquette SESSAD PRO
 - 1 plaquette pour la plateforme de services du pôle enfant
 - **Préparer les 3 enquêtes de satisfaction** pour la démarche PE : Jeunes, Familles, Partenaires (avec Camille PIETU)
- **A partir de janvier 2020** : Communication auprès des partenaires avec les plaquettes et recherches de candidatures pour les SESSAD Autisme et SESSAD PRO– rencontrer en particulier la MDPH pour qu'elle puisse notifier des orientations vers les futures places de SESSAD

- **Dès Janvier 2020** : En lien avec les services du siège, formaliser les demandes de modification de l'autorisation de l'établissement
- **Octobre 2020** : Formalisation finale du projet d'établissement avec le COPIL RSE de l'établissement
- **Novembre 2020** : Validation du projet d'établissement par le comité de validation composé des cadres du pôle enfant et relecture par un professionnel du siège
- **Janvier 2021** : Solliciter l'avis du CVS de l'établissement
- **2021** : (date à préciser) Validation du projet d'établissement par le conseil d'administration de l'ADIAPH

Chap I. L'établissement et son environnement

1. L'ADIAPH (Cf Projet associatif 2019-2023)

a) Histoire de l'association

L'ADIAPH a pour origine la Société Protectrice de l'Enfance de la Gironde (SPEG), une société de bienfaisance créée dès 1872 et reconnue d'utilité publique le 1er mars 1890. En 1961, la SPEG réoriente son action vers l'accueil et l'accompagnement des enfants présentant une déficience intellectuelle.

L'association se développe progressivement grâce à la création de nouvelles structures et au rattachement d'autres associations et devient en 2011 l'Association pour le Développement l'Insertion et l'Accompagnement des Personnes Handicapées (ADIAPH).

L'ADIAPH n'a de cesse de s'adapter aux besoins des publics porteurs de handicap ainsi qu'aux changements de la société, cherchant à se moderniser tout en conservant un socle éthique où prime le souci de la qualité des accompagnements offerts.

L'association gère aujourd'hui 22 établissements et services répartis sur 10 sites en Nouvelle Aquitaine, dont 8 en Gironde et 2 dans les Pyrénées Atlantiques. A ce jour, elle accompagne près de 1000 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap grâce à plus de 450 professionnels engagés.

b) La gouvernance

Les établissements et services couvrent 4 grands domaines d'activité en fonction du type d'accompagnement proposé et de l'âge des personnes en situation de handicap. L'organisation comprend 3 pôles : Enfance, Travail et Accompagnement social et hébergement ainsi qu'une plateforme inclusive d'accompagnement en milieu ordinaire (PIAMO).

Ces différents ESMS sont pilotés par des directeurs locaux travaillant en étroite collaboration avec la Direction Générale de l'association. Un Comité de Direction, des réunions de pôle et des séminaires de travail sont le lieu d'un travail collaboratif et d'une formation continue des directeurs.

Le siège social de l'ADIAPH soutient l'ensemble des établissements, il est l'exécutif du Conseil d'Administration. Ses différents services support facilitent la communication, le développement, la gestion financière, administrative, technique et humaine des établissements et services, et les accompagnent dans l'ensemble leurs projets.

c) Les établissements et services

Le pôle Enfants

Les interventions pluridisciplinaires et les évaluations réalisées conformément aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS, permettent de croiser les regards sur des situations de plus en plus complexes avec la volonté d'optimiser la logique de parcours des personnes accompagnées. Les compétences professionnelles spécifiques et des espaces adaptés à l'accompagnement des troubles du spectre de l'autisme permettent d'accueillir des enfants et des jeunes porteurs de TSA dans des conditions adaptées.

Il regroupe : ⇒ 1 Institut médico-éducatif (**IME**)
⇒ 1 Institut médico-pédagogique (**IMP**)
⇒ 1 Institut médico-professionnel (**IMPRO**)
⇒ 1 Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (**SESSAD**)



Le pôle accompagnement social, éducatif et hébergement

Un accompagnement et un soutien personnalisé éducatif, médical, psychologique et thérapeutique sont offerts à tous les usagers dans toutes les phases de leur parcours.

Ce pôle comprend : ⇒ 4 Foyers d'hébergement (**FH**)
⇒ 3 Foyers d'accueil médicalisé (**FAM**)
⇒ 2 Foyers occupationnels et 1 foyer de vie (**FO et FV**)
⇒ 2 maisons d'accueil pour personnes handicapées âgées (**MAPHA**)
⇒ 4 services d'accueil de jour (**SOJ et SA-ESAT**)
⇒ Des places d'habitat accompagné



Le pôle d'accompagnement par le travail

Les ESAT et EA de l'association ont pour vocation de soutenir l'émergence et la consolidation du projet professionnel des femmes et des hommes accueillis, en vue de leur valorisation, leur promotion et leur mobilité, au sein des structures elles-mêmes ou vers les entreprises.

Ce pôle regroupe : ⇒ 5 Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)
⇒ 2 entreprises adaptées (**EA**)



Le PIAMO

Afin d'apporter une réponse aux besoins du territoire et dans la droite ligne du rapport « Zéro sans solution », l'ADIAPH s'est inscrite dans une démarche inclusive à partir de 2016. Différents dispositifs ont été pensés afin de permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'accompagnements, en milieu ordinaire, répondant à leurs besoins et d'accéder à des dispositifs de droit commun.

Le PIAMO regroupe : ⇒ 1 Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (**SAMSAH**)
⇒ 1 Service d'accompagnement à la vie sociale polyvalent (**SAVS**)
⇒ 1 Pôle de compétences et de prestations externalisées dédié aux personnes concernées par les troubles autistiques (**PCPE TSA**)
⇒ 1 Pôle de compétences et de prestations externalisées dédié aux situations d'urgence (**PCPE Situation Critique**)
⇒ Le dispositif **Récréamix** dédié à la recherche de solutions d'accueil hors temps scolaire, prioritairement dans des dispositifs de droit commun, pour les enfants et jeunes en situation de handicap

Parallèlement à ces dispositifs, l'ADIAPH poursuit son objectif d'innovation au service des personnes en situation de handicap en s'inscrivant, avec d'autres associations, dans la mise en œuvre de « **la plateforme 360** » et de la Plateforme de Coordination et d'Orientation spécialisée dans l'accompagnement des troubles du neuro-développement (**PCO TND**)

d) Les valeurs de l'ADIAPH

L'action de l'association s'inscrit dans **une démarche d'inclusion**, de **renforcement du pouvoir d'agir** des personnes en situation de handicap.

Le but partagé par l'ensemble des établissements et services de l'ADIAPH est de permettre le bien-être des personnes en situation de handicap, leur épanouissement à tout âge, grâce à **un accompagnement modulable** valorisant leur place dans la cité, tenant compte de leurs besoins et de leurs choix.

Ainsi chaque ESMS et dispositif met en œuvre, conformément aux valeurs et orientations de l'association, à leur projet d'établissement ou de service, une approche pluriprofessionnelle et des pratiques d'intervention évaluées, évolutives. Celles-ci laissant place à l'innovation, conformes aux valeurs du respect de la personne et de ses droits fondamentaux et orientées vers la valorisation des compétences individuelles.

e) Le projet associatif 2019-2023

Les orientations du projet associatif sont essentiellement centrées sur la mise en place de la transition inclusive déclinée dans les objectifs du CPOM 2019-2023.

Parallèlement, l'ADIAPH poursuit ses actions visant à développer au mieux l'accueil, le soin, l'accompagnement et le soutien à l'autonomie des personnes et cela de façon adaptée et quel que soit leur âge. Dans cette perspective, l'association a identifié et décliné **5 orientations transversales** :

1. Améliorer la prise en charge en soins et la qualité de vie des personnes accompagnées "dans" et "en dehors" de l'institution

Objectifs : ⇒ Améliorer la prise en charge des soins somatiques

- ⇒ Assurer la continuité des soins
- ⇒ Accompagner les personnes dans l'accès au droit commun

2. Améliorer l'accompagnement des personnes TSA dans l'ensemble du parcours de vie

- Objectifs :
- ⇒ Améliorer la pertinence et la qualité des accompagnements
 - ⇒ Garantir le pouvoir d'agir des personnes au sein d'un parcours fluide
 - ⇒ Développer une démarche inclusive tout au long de la vie

3. Garantir la bientraitance des personnes accompagnées, la qualité de vie au travail et le respect de l'environnement par une labellisation "engagé RSE – exemplaire"

- Objectifs :
- ⇒ Engager une démarche de labellisation RSE
 - ⇒ Améliorer le système d'information
 - ⇒ Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité

4. Renforcer le soutien des aidants des personnes en situation de handicap

- Objectifs :
- ⇒ Permettre une période de répit et de suppléance pour l'aidant
 - ⇒ Prendre en charge ponctuellement les personnes en perte d'autonomie qui souhaitent rester à domicile
 - ⇒ Préparer une institutionnalisation ou un retour à domicile
 - ⇒ Répondre à des situations d'urgence en matière d'hébergement

5. Garantir un parcours sans rupture à tous les âges de la vie

- Objectifs :
- ⇒ Anticiper les besoins particuliers que nécessitent les transitions
 - ⇒ Identifier les besoins, attentes et aspirations des personnes accompagnées et de leur entourage
 - ⇒ Identifier les acteurs de la dynamique du projet de vie de la personne
 - ⇒ Construire un dispositif ressource pour chaque personne accompagnée

Des orientations sont également déclinées par pôle d'activité :



POLE ENFANT : Améliorer l'accompagnement, la formation, l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle des enfants en situation de handicap



POLE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET HEBERGEMENT : Favoriser l'inclusion sociale et adapter les solutions d'accompagnement social et d'hébergement des adultes en situation de handicap



POLE TRAVAIL : Favoriser l'inclusion professionnelle des travailleurs en situation de handicap



PIAMO: Renforcer les services et dispositifs d'accompagnement en milieu ordinaire existant et développer de nouveaux services innovants

2. L'établissement aujourd'hui

a. Le contexte

▪ Son histoire



En 1935, Magdeleine de Vimont (photo) et le Dr Henriette Hoffer créent, à **Bordeaux**, un **externat médico-pédagogique**, parallèlement à un

internat à Andernos.

En 1951, l'**Association Les Joyeux Foyers de l'Enfance Inadaptée** est créée pour reprendre la gestion de ces deux établissements.

En 1966, l'association fusionne avec la **SPEG**, qui a déjà ouvert, à l'époque, l'IMP Jean Le Tanneur à Carignan-de-Bordeaux, suite à la réorientation de ses missions vers les publics handicapés.

L'IMP de Bordeaux accueille alors 68 jeunes, garçons et filles, de 3 à 16 ans, « *débiles profonds semi-éducables* »,

- 54 au sein de l'ancien siège des Joyeux Foyers (rue Villedieu à Bordeaux),
- 14 au siège de la SPEG qui accueille également, depuis 1963, celui de l'association des Joyeux Foyers (5-11 rue Cabriol).



Etablissement psycho-médico-pédagogique pour enfants et adultes de Bordeaux

Centre du Dr H. Hoffer

Fondé par Mlles le Dr H. Hoffer et M. De Vimont

Sections spéciales pour enfants retardés et délicats, pour enfants sourds-muets ou entendant mal, pour enfants parlant mal, bègues, nasonneurs, dyslaliques

Rééducation des adultes : Correction des troubles de la parole, rééducation respiratoire, lecture sur les lèvres, rééducation auditive, orthophonie, spiroscope

Education motrice, rythmique et esthétique – Réadaptation des retardés scolaires

L'IMP déménagera en **1972**, à **Villeneuve-d'Ornon** (Château La Hontan) jusqu'en **1985**, année de son installation à **Mérignac**.

En 1986, l'établissement ouvre sa section **IMPRO**, avec **12 places**.

En **1991**, il acquiert son nom actuel, **Pierre Delmas** (Président de la SPEG de 1961 à 1977) et rejoint, l'année suivante, son implantation actuelle sur **l'avenue de l'Alouette à Mérignac (1992)**.

En 2002, la **première Unité d'accompagnement spécialisé pour adolescents (UASA)** voit le jour. Elle sera rejointe par une **seconde unité en 2006**.

- Sa mission

L'IME Pierre Delmas accueille et accompagne des enfants, adolescents ou jeunes adultes présentant un déficit intellectuel avec ou sans troubles associés.

Il a pour mission de favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale, quotidienne sociale et professionnelle, des enfants et adolescents qu'il accueille.

Il tend aussi à leur assurer une intégration dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

- Son territoire d'intervention

L'IME Pierre Delmas intervient sur le **territoire Bordeaux Métropole**. Ses services sont situés à **Mérignac** (IMP et UASA) et à **Bassens** (IMPRO).



- Le cadre légal et règlementaire

L'IME Pierre Delmas est un établissement médico-social qui regroupe un Institut Médico-pédagogique (IMP), un Institut Médico-Professionnel (IMPro) et deux Unités d'Accompagnement pour Adolescents (UASA). L'ensemble des services de l'IME fonctionnent en application des lois suivantes :

Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale fixe de nouvelles règles relatives aux droits des personnes. Elle réaffirme la place prépondérante des usagers, entend promouvoir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté. Une charte des droits et libertés de la personne accueillie existait certes antérieurement, évoquant le droit au respect des liens familiaux ou à l'exercice des droits civiques... Mais de nouvelles contraintes pour les établissements sont apparues : livret d'accueil décrivant l'organisation de la structure, contrat de séjour définissant les obligations réciproques, règlement de fonctionnement, conseil de la vie sociale, personne qualifiée à laquelle tout usager pourra faire appel pour faire valoir ses droits. En outre, un projet d'établissement ou de service doit pouvoir présenter les objectifs généraux poursuivis.

La Loi 2002 s'articule autour de quatre grands axes :

- Renforcer le droit des usagers;
- L'élargissement des missions de l'action sociale ;
- Mieux organiser et coordonner les différents acteurs du domaine médico-social et social;
- Améliorer la planification.

Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Article L. 114 (Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 art. 2)

Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Article L. 114-1 (Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 art. 2)

Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les

citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. L'Etat est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire et définit des objectifs pluriannuels d'actions.

La loi de 2005 repose sur le principe philosophique de « non-discrimination et sur l'obligation de la collectivité nationale de garantir les conditions de l'égalité des droits et des chances aux personnes handicapées quelle que soit la nature de leur handicap ». Cette loi substitue le modèle social, qui insiste sur les causes sociales et environnementales empêchant un individu de s'intégrer dans la communauté, au modèle individuel, qui préexistait, dont les déterminants médicaux étaient la cause exclusive du handicap. Ce texte novateur prend appui sur le modèle « mainstreaming », qui signifie le courant principal. Il suppose que l'utilisateur soit placé au centre du dispositif. La loi affirme pour la première fois la primauté de la participation des personnes handicapées à leur projet de vie, insufflant un nouvel élan dans le secteur. La loi confirme la lecture du handicap comme un processus dynamique et systémique en le définissant comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Ce changement de modèle va impliquer une modification des modalités d'accompagnement en les orientant vers des pratiques contextuelles qui visent à favoriser des ajustements plus souples entre la personne et son environnement. En d'autres termes, une nécessaire mutation doit s'opérer vers un modèle non-discriminant fondé sur les droits de la personne qui seront articulés autour du droit commun et non autour de droits spécifiques ou particuliers.

Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

L'article 1 du décret crée les articles D312-10-1 à D312-10-16 du code de l'action sociale et des familles.

Il porte sur la coopération entre les établissements et services accueillant des enfants et adolescents handicapés et les établissements d'enseignement scolaire.

Les articles 8 à 10 du décret reprennent et modifient les articles D351-4, D351-12 et D351-18 du code de l'éducation, relatifs aux équipes de suivi de la scolarisation et aux unités d'enseignement.

Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :

Les thèmes essentiels de cette loi :

- La modernisation des établissements de santé
 - Missions des établissements de santé
 - Statut et gouvernance des établissements publics de santé
 - Favoriser les coopérations entre établissements de santé
- L'accès de tous à des soins de qualité
- Prévention et santé publique
 - L'organisation territoriale du système de santé
 - Création des Agences Régionales de Santé
 - Représentation des professions de santé libérales
 - Etablissements et services médico-sociaux
 - Dispositions de coordination et dispositions transitoires

Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance :

Cette loi a modifié l'article L 312-7-1 du CASF permettant ainsi aux ESMS de fonctionner en **dispositif intégré** pour accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation. **L'objectif est de favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, des adolescents et jeunes adultes accompagnés.** L'ensemble des modalités d'accompagnement sont proposées **directement** ou sous forme de **conventions de partenariat**.

b. Le public et ses évolutions

Les caractéristiques du public accueilli sont présentées en ANNEXE 1. Les indicateurs correspondent aux données ANAP 2019, avec un historique sur les 3 années précédentes.

Notre analyse de ces indicateurs permet de noter :

- Une moyenne d'âge de 12 ans sur l'IMP, 18,70 ans sur l'Impro et 18,36 ans sur les UASA
- 15.79 % des jeunes relèvent de l'amendement CRETONS : d'où la nécessité de maintenir une politique active d'accompagnement vers le projet de vie d'adulte dès la période d'adolescence.
- Un taux de rotation assez variable sur les 3 dernières années et en baisse en 2019. Le taux de sortie est actuellement dépendant des « places » disponibles en secteur adulte.
- Une liste d'attente importante sur l'IME et particulièrement sur l'IMP. Ce constat sur l'ensemble du territoire s'explique sans doute par une démographie en développement au sein de Bordeaux Métropole, mais également par la nécessité d'accompagner l'ensemble des acteurs dans ce changement de paradigme vers la transition inclusive, qui nécessite des accueils souples, séquentiels et coordonnés avec les partenaires autour du projet de l'enfant, adolescent ou jeune adulte.

c) Les besoins repérés

Dans le cadre de la nouvelle nomenclature SERAFIN-PH, nous avons identifié les principaux **besoins des jeunes accompagnés au sein des différents services (IMP, UASA, IMPRO)** à travers l'ensemble de leurs projets personnalisés. Nous nous efforçons d'y apporter une réponse adaptée en termes de **prestations**.

Ces **besoins** sont regroupés sous les items SERAFIN-PH suivants :

Catégorie « Besoins en matière de santé somatique et psychique » :

- > Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
- > Besoins en matière de fonctions sensorielles
- > Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire
- > Besoins en matière de fonctions locomotrices
- > Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

Catégorie « Besoins en matière d'autonomie » :

- > Besoins en lien avec l'entretien personnel
- > Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui

- > Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Catégorie « Besoins pour la participation sociale » :

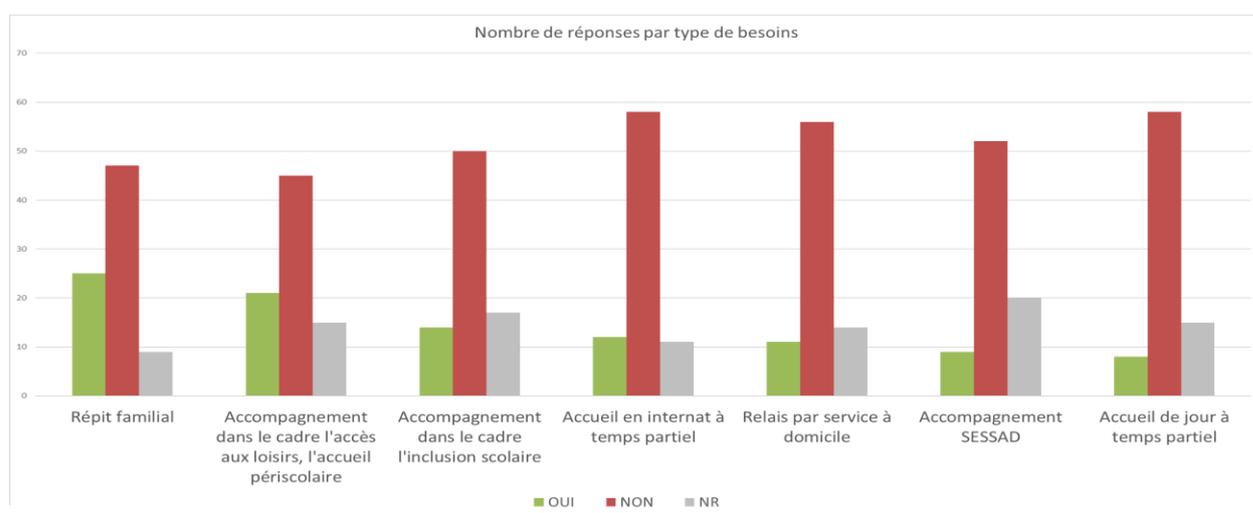
- > Besoins pour accomplir les activités domestiques
- > Besoins transversaux en matière d'apprentissages
- > Besoins pour participer à la vie sociale
- > Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport

Les besoins personnalisés sont repérés et évalués en fonction des échelles d'évaluations utilisées par les professionnels et recommandés par l'ANESM et l'HAS : Wisc V, Vineland II, PEP 3, EDEI R, BECS, COMVOOR, EVALO 2-6, SOS COMM, profil sensoriel de Winnie DUNN, profil sensoriel et perceptif de Olga BOGDASHINA, échelle d'évaluation des comportements autistiques (version révisée), de Lelord et Barthélémy, M-ABC 1 etc.

d) Les attentes des personnes accompagnées

L'enquête de satisfaction réalisée en février 2020 auprès des parents, représentants légaux, aidants familiaux, pour l'ensemble des établissements et services du pôle enfant révèle **des besoins non couverts**.

Analyse globale | Recueil des besoins



Recueil des besoins

25%

des besoins exprimés concernent le **répit familial**

21%

des besoins exprimés concernent l'accompagnement dans le cadre de **l'accès aux loisirs, l'accueil périscolaire**

14%

des besoins exprimés concernent l'accompagnement dans le cadre de **l'inclusion scolaire**

Commentaire :

Les besoins exprimés sont pris en compte dans le plan directeur de l'établissement concernant la transition inclusive, et l'évolution de l'offre des services au sein du territoire.

L'évolution des partenariats stratégiques est également un enjeu majeur de réponses à ces nouveaux besoins, y compris pour trouver des solutions de répit. La période de crise sanitaire nous a amené à rechercher des solutions innovantes :

- La plateforme d'appui Récréamix en partenariat avec les Francas et l'association Familles Extraordinaires
- Le dispositif "Ecosystème 360" porté par L'ADIAPH et L'APAJH
- Le dispositif Urgence Répit,
- L'Association de services d'accompagnement et d'aide à domicile AIDOMI via le baluchonnage,
- le Collectif Handicap et la solution d'accueil proposée dans les murs de l'ITEP L'Oiseau Lyre
- La structure d'accueil ADEPA situé à Carignan de Bordeaux

e) L'offre de service (selon autorisation)

L'Institut Médico Éducatif Pierre Delmas est agréé, selon le dernier arrêté préfectoral du 29 octobre 2019, pour une capacité de 52 places d'accueil de jour.

Ces places sont réparties en 2019 selon les modalités suivantes :

- Une section IMP : 26 places pour garçons et filles de 5 à 16 ans présentant une déficience intellectuelle sévère.
L'IMP est implanté au 47, avenue de l'Alouette 33700 Mérignac.
- Une section IMPRO : 12 places pour garçons et filles de 14 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne.
L'IMPRO est implanté au 22, rue Franklin 33530 Bassens.
- Deux Unités d'Accompagnement Spécialisé pour Adolescents - UASA : 14 places pour adolescents, garçons et filles de 15 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle sévère associée ou non à des troubles graves de la personnalité, y compris à versant autistique.
Les UASA sont installées au 47, avenue de l'Alouette à Mérignac depuis mi-juillet 2016.

f) Personnes ressources et partenaires pour un parcours coordonné

LES PARTENARIATS STRATEGIQUES AU SERVICE DU PARCOURS DES JEUNES



➤ Les conventions de partenariats

L'établissement dispose d'une convention avec l'éducation nationale. Les éléments de cette convention feront l'objet d'une Convention Cadre entre le Pôle Enfant de l'ADIAPH, l'ARS et l'Education Nationale afin de prévoir les enjeux d'évolution partagés du CPOM.

Une convention de mise à disposition d'un temps partiel (0,20 ETP) de Médecin Psychiatre détaché du Centre Hospitalier de CADILLAC est en place.

Le partenariat socio-culturel avec l'association « Place au Jardin » pour la création de 2 jardins partagés sur l'IMP et l'IMPro de Bassens est engagé sur la période 2017-2020 par convention.

Le partenariat avec le Sport Athlétique Mérignacais Cohésion Sociale s'est poursuivi, avec une Convention de prestation permettant de développer les pratiques d'inclusion par le sport pour les jeunes.

➤ La participation des familles

Chaque enfant bénéficie d'un projet personnalisé d'accompagnement, co-construit avec ses parents / représentants légaux. Les objectifs et actions proposés à visée éducative, thérapeutique et pédagogique sont élaborés en équipe pluridisciplinaire et partagés en cohérence avec les besoins des enfants et les attentes de sa famille. Des contacts réguliers via les cahiers de liaison et les rencontres proposées par l'équipe ou à la demande des familles, permettent d'instaurer un climat de confiance, permettant à chaque enfant d'évoluer dans les différents espaces de vie.

Des rencontres parents/professionnels sont organisées sous forme de petits déjeuners ou portes ouvertes avec la participation des familles 2 fois dans l'année.

L'ouverture d'un Samedi matin par mois permet également d'organiser des rendez-vous individuels pour les parents qui travaillent en semaine et des réunions à thème comme la préparation au projet de vie d'adulte des adolescents : envisager tous les possibles.

Chaque année une journée festive « Kermesse » est organisée en Juillet avec une participation de l'ensemble des jeunes et des familles.

➤ Le rôle spécifique de l'éducatrice coordinatrice de parcours

L'IME Pierre Delmas dispose d'une éducatrice coordinatrice dont la mission est de coordonner le parcours du jeune afin de co-construire son projet de vie d'adulte, en lien avec l'ensemble des partenaires.

3. ANALYSE SWOT

ORIGINE INTERNE	POINTS FORTS	POINTS D'AMELIORATION
	L'IME Pierre Delmas est un acteur repéré et partie prenante de la dynamique territoriale	Maintenir et développer les partenariats inclusifs
	L'IME Pierre Delmas a su évoluer en adaptant son offre en différents services : IMP , IMPro, UASA	<p>Poursuivre la transition inclusive en développant les places de SESSAD Autisme et SESSAD Pro conformément au CPOM</p> <p>Passer d'une logique d'établissement à une plateforme de services et de dispositifs intégrés au sein du territoire Bordeaux Métropole</p>
ORIGINE EXTERNE	OPPORTUNITES	MENACES
	Nouveaux besoins sur le territoire : Public porteur de TSA, TND, besoins d'accompagnements en SESSAD	Offre potentiellement concurrentielle sur le territoire avec des transformations similaires des autres opérateurs.
		<p>Liste d'attente en cours de développement sur le SESSAD Autisme.</p> <p>Liste d'attente à créer en faisant connaître l'offre de SESSAD Pro à Bassens</p>

4. L'ETABLISSEMENT DEMAIN : AXES STRATEGIQUES DE TRAVAIL

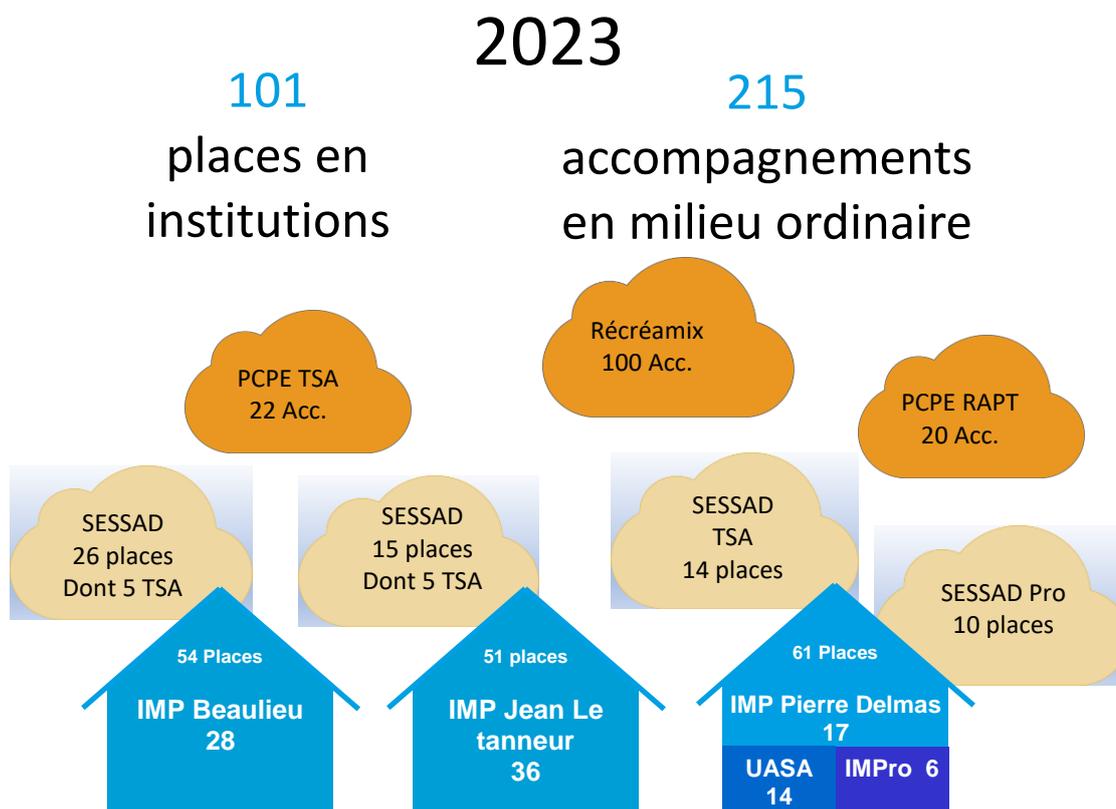
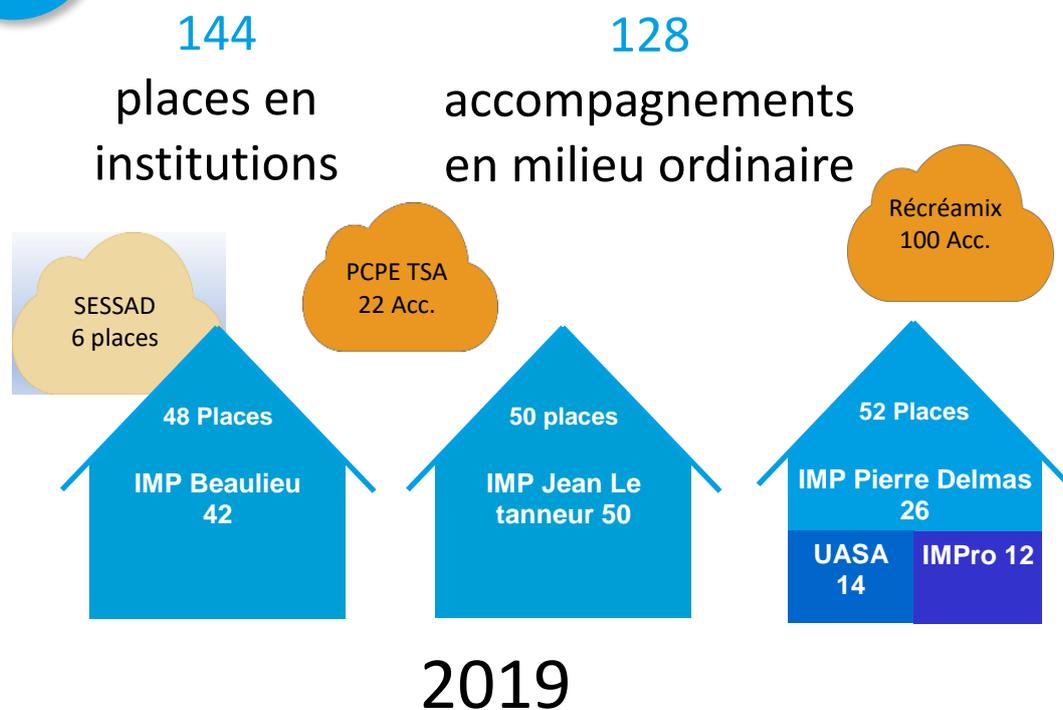
Axe stratégique	Objectifs opérationnels (Résultat attendu de l'action)	Actions à mettre en place
Axe n°1 : Améliorer l'accompagnement et l'inclusion scolaire et sociale des enfants en situation de handicap présentant des troubles du spectre de l'autisme	<u>Objectif 1</u> : Transformer 9 places d'IMP en 9 places de SESSAD Autisme	→ Changement d'autorisation pour Septembre 2020
		→ Projet de service à moyens constants par redéploiement/mutualisation
		→ Accompagnement des professionnels / formation sur le changement et les pratiques ambulatoires
	<u>Objectif 2</u> : Créer 5 places de SESSAD Autisme (pour porter l'effectif de 9 à 14 places)	→ Communication du projet aux partenaires et aux futurs bénéficiaires
→ Changement d'autorisation pour Septembre 2022		
		→ Demande de moyens nouveaux : par ENI ¹

Axe stratégique	Objectifs opérationnels (Résultat attendu de l'action)	Actions à mettre en place
Axe n°2 : Améliorer l'accompagnement, l'accès à la formation professionnelle et l'inclusion professionnelle des jeunes en situation de handicap	<u>Objectif</u> : Transformer 6 places d'IMPRO en 10 places de SESSAD PRO	→ Changement d'autorisation pour Septembre 2020
		→ Projet de service à moyens constants par redéploiement/mutualisation
		→ Accompagnement des professionnels / formation sur le changement et les pratiques ambulatoires
		→ Communication du projet aux partenaires et aux futurs bénéficiaires

¹ ENI : Extension Non Importante



Pôle enfants



Chap II. Nos méthodes de travail

1. Les modalités d'accueil, d'orientation et de départ : la gestion des transitions de vie
 - a) La procédure d'admission (de la demande à l'admission)

Chaque jeune accompagné par l'IME Pierre Delmas bénéficie d'une **notification de la CDAPH en IME**.

➤ Les critères d'admission sont les suivants :

- ✓ Le type de handicap du candidat doit correspondre à l'autorisation de l'établissement : « handicap mental »
- ✓ Les moyens et le plateau technique dont dispose l'établissement doivent être en adéquation avec les besoins du jeune tels qu'ils sont présentés dans le dossier de candidature
- ✓ L'éloignement géographique doit être en adéquation avec les ressources de l'établissement et la qualité de vie du jeune candidat

➤ Plusieurs temps sont dédiés à l'admission :

- ✓ Une étude du dossier de candidature (modèle dossier MDPH) par l'équipe pluridisciplinaire de l'IME, est réalisée en réunion de Commission de gestion de la liste d'attente. Les résultats de cette analyse sont saisis dans VIA TRAJECTOIRE afin de faire le lien avec les partenaires dont la MDPH ;
- ✓ Une rencontre avec la direction du service : il s'agit d'un temps de présentation de l'établissement, ses services et prestations, un 1^{er} recueil des attentes des parents et des besoins repérés de l'enfant ;
- ✓ Si besoin, des entretiens complémentaires avec le médecin, le psychologue afin d'approfondir les connaissances sur le parcours antérieur de l'enfant et d'actualiser l'évaluation des besoins exprimés par le jeune et ses parents ;
- ✓ Dans la perspective qu'une place se libère, deux journées de contacts sont proposées à l'enfant et à ses parents afin de vérifier que l'IME pourrait correspondre aux besoins de l'enfant ;
- ✓ Une réunion de l'équipe pluridisciplinaire en Commission d'admission décide de l'admission du jeune en fonction de la capacité de l'établissement à répondre aux attentes exprimées et besoins évalués, et de la capacité d'accueil de l'IME selon sa file active.

b) Les modalités d'accueil

Une fois l'admission prononcée et notifiée au jeune et à sa famille, la direction propose un entretien afin de présenter, expliquer et remettre le **livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement du service**, et proposer à signature le **contrat d'accompagnement**.

Dans un délai de 6 mois après l'admission, le **projet d'accompagnement personnalisé** est élaboré avec l'enfant et sa famille qui expriment leurs besoins et leurs attentes, et l'équipe pluridisciplinaire du service dans le cadre des prestations offertes et des moyens dont il dispose. L'équipe pluridisciplinaire observe, évalue et co-construit le projet personnalisé de l'enfant, avec ses parents.

Ce projet reste modulable et évolutif en fonction de la situation de chaque enfant et de son évolution dans les apprentissages.

Il garantit à l'ensemble des enfants et des adolescents accueillis ainsi qu'à leur famille, l'exercice des droits et libertés individuelles dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

c) La préparation à la sortie

Dès qu'un jeune rentre à l'IME, nous nous donnons pour objectif de lui permettre de préparer sa sortie, en fonction de ses progrès et de ses possibilités.

L'ouverture de l'établissement sur son environnement dans le cadre d'une dynamique inclusive (partenariats), permet au jeune de bénéficier d'inclusions scolaire, sociale, pré-professionnelle maximales, avec le développement des accueils séquentiels.

Afin d'accompagner le jeune dans son parcours de vie et dans ses choix, des expérimentations dans d'autres dispositifs auprès de partenaires, sont proposés sous différentes formes : stages, accueils temporaires, accueils séquentiels etc.

In fine, une sortie naturelle de l'IME, peut revêtir plusieurs formes :

- Intégration dans le milieu ordinaire, avec ou sans SESSAD Pro
- Intégration en Entreprise Adaptée
- Intégration dans un ESAT, avec ou sans hébergement, avec ou sans STP
- Orientation vers l'ADAPPRO
- Orientation vers un COJ
- Hébergement en autonomie, avec ou sans SAVS, avec ou sans SAMSAH
- Projet de vie en Foyer (FO, FAM, MAS)
- Etc.

2. Le positionnement de l'établissement

a) Les principes d'intervention

▪ *Les références théoriques et conceptuelles*

➤ **L'IME s'appuie sur une approche globale et intégrative.** En fonction des difficultés et des ressources des jeunes accueillis, il sera proposé une approche théorique adaptée. Parmi une palette d'outils (approche psycho-dynamique, approche éducative...), l'équipe privilégiera l'utilisation de l'outil le plus adapté en fonction de la problématique du jeune.

L'approche intégrative prend en considération l'enfant en sa qualité de sujet et non le symptôme comme une manifestation isolée d'une souffrance psychique.

Cette approche permet d'appréhender l'ensemble des paramètres pouvant participer à une évolution non harmonieuse de la personnalité : les facteurs organiques, les aspects structuraux de la personnalité, les déterminants familiaux et socioculturels...

Aucun de ces facteurs pris isolément, n'est explicatif en soi. Seule leur prise en compte globale, et leur interaction avec les ressources et les modalités défensives propres au sujet, garantit une grille de lecture et d'analyse valide.

Les modalités de prise en charge proposées nécessitent une élaboration et une construction collectives au moyen d'un projet personnalisé au bénéfice du jeune.

Les expériences éducatives ou pédagogiques sont l'occasion – au-delà de leur finalité première – de saisir l'enfant dans ce qu'il a de singulier dans ses modes d'échanges affectifs. Cela permet en retour les ajustements nécessaires à son projet de soins en termes d'objectifs et de moyens. Les soins ne peuvent en effet, prendre sens, que dans leur mise en cohérence avec l'ensemble des interventions et prises en charge éducatives et pédagogiques. Ils doivent être régulièrement évalués pour être en adéquation permanente avec les besoins de l'enfant au cours de son évolution.

La parole partagée permet en outre d'élaborer une pensée collective sur l'enfant lui-même mais aussi sur les effets induits par son accompagnement.

➤ **L'IME s'appuie sur les approches développementale et comportementale pour les jeunes porteurs de troubles de la sphère autistique**

L'approche développementale considère la personne dans son niveau de développement global mais également dans ses grands domaines de fonctionnement. Ainsi elle prend en compte l'hétérogénéité des profils de développement et de compétences au quotidien.

Par le biais d'observation et d'évaluation du fonctionnement de la personne, sont mis en reliefs ses compétences acquises, ses potentialités émergentes, ses difficultés et vulnérabilités. Plus

particulièrement, pour les personnes avec TSA, les particularités sensorielles, goûts et intérêts sont répertoriés.

L'approche développementale dans le cadre de l'accompagnement des personnes TSA repose sur l'adaptation de l'environnement à la personne prise dans sa singularité. L'intervention repose sur la culture de l'autisme : l'intérêt pour les routines, la difficulté de compréhension verbale, les compétences visuelles et les particularités sensorielles.

L'approche comportementale de l'accompagnement, par une pédagogie basée sur l'analyse du comportement et la contingence de l'environnement, vise à développer des compétences clés chez la personne et la diminution des comportements problématiques pour une meilleure intégration sociale.

Par l'intermédiaire de renforçateurs, on développe la motivation de la personne et sa compréhension de ce qui est attendu d'elle, ce qui est essentiel dans un processus d'apprentissage. Les différentes méthodes - chaînages, guidances, essais distincts - sont inhérentes à l'approche au cours de séances de travail répétées et individualisées.

Le projet psycho-éducatif individualisé est co-construit avec la personne en situation de handicap et sa famille, sur la base de l'évaluation du fonctionnement de la personne. Sa mise en œuvre passe par le recours aux outils développementaux et comportementaux.

Les deux approches sont complémentaires.

- *La posture éthique*

L'éthique intervient face à des situations inédites, pour lesquelles il n'existe pas de réponse. Elle est liée à une réflexion sur une interrogation collective pour laquelle nous n'avons pas de réponse dans nos systèmes de valeurs.

Il s'agit alors de ne pas cloisonner les positionnements professionnels, mais de permettre la réflexion collective, d'être en capacité de s'adapter, de remettre en question notre pratique.

En effet, on trouve de la richesse dans la pluridisciplinarité. Il ne faut pas perdre de vue l'objectif commun et maintenir l'utilisateur au centre des préoccupations des professionnels, et non l'inverse.

L'un des objectifs de l'établissement est d'accompagner les jeunes, en étant dans une gestion des paradoxes et ce, dans une approche éthique. L'accompagnement est un paradoxe en soi et un principe éthique. La culture éthique vient justifier le fait que nous travaillons dans un espace paradoxal.

b) La gestion des paradoxes

❖ Le paradoxe peut être vécu / réfléchi de 2 façons différentes :

- Une contradiction insurmontable
- Une contradiction qui heurte le sens commun mais qui a une forme de vérité.

Quelles sont les dimensions auxquelles les textes ou les RBPP² n'ont pas pensé et qui déterminent nos chemins de pensée, nos valeurs ?

Le paradoxe doit représenter une possibilité d'avancer. L'éthique et la gestion des paradoxes permettent d'avancer et de faire évoluer nos valeurs dans le temps.

Il faut être vigilant à ce que le paradoxe ne soit pas enfermant et que l'éthique nous protège de cette dérive possible.

❖ Quels paradoxes pouvons-nous identifier et comment les gérer dans une démarche éthique ?

- Le principal paradoxe est celui de la singularité dans le collectif. Comment répondre aux besoins personnalisés dans une organisation qui demeure collective, malgré sa taille humaine ? Projet personnalisé et vie en collectivité, quelle place pour un parcours individualisé ?
- Comment compenser le handicap pour favoriser l'inclusion, tout en étant culturellement dans une volonté de protection ?
- Quelle est la place de la parole des usagers plus déficients ? Devons-nous donner la même place de la parole à tous, jusqu'où aller pour que le mieux ne soit pas l'ennemi du bien ?
- La tutelle et la citoyenneté : quelle est la place laissée à la citoyenneté lorsque la personne est sous tutelle ?
- Comment travailler l'autonomie des jeunes, tout en prenant garde aux aspects sécuritaires ?
- Vie affective et sexuelle en collectivité, comment gérer l'intime ?

² RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

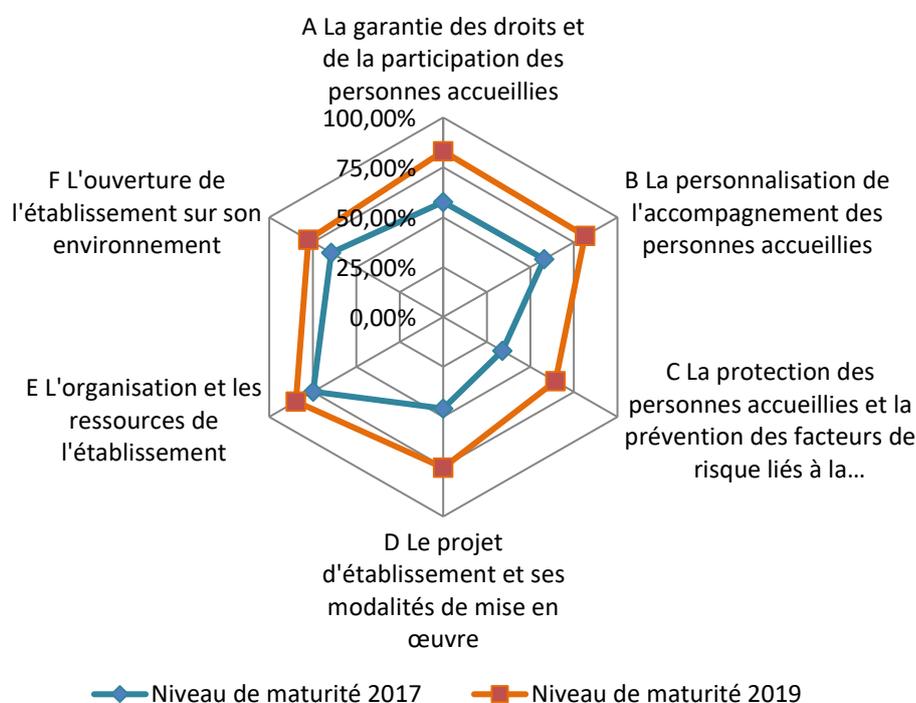
c) La démarche d'amélioration continue de la qualité

Le Comité de Pilotage composé du directeur, chef de service, des 2 référents qualité, d'une monitrice éducatrice et animé par la chargée de mission qualité, sécurité, environnement du siège, se réunit une fois par trimestre pour faire le point sur l'état d'avancement des actions suivantes :

- Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Formalisation du projet d'établissement et mise en oeuvre du CPOM
- Démarche RSE³

Les dix domaines du référentiel ADIAPH étudiés dans le cadre de l'évaluation interne réalisée en 2017 ont donné lieu à une feuille de route sur les cinq ans au sein de laquelle des actions d'amélioration ont été définies, planifiées et priorisées. Ces actions sont régulièrement suivies en Comité de Pilotage RSE.

L'année 2019 a été l'occasion de réaliser un bilan sur l'évolution du niveau de maturité de l'établissement ou du service dans les six domaines du référentiel ADIAPH. Ce bilan a consisté à faire évoluer la cotation initiale en fonction des actions d'amélioration réalisées. Le graphique ci-dessous démontre cette évolution en exposant le niveau de maturité de 2017 à celui de 2019.



³ RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

Les niveaux de maturité de l'IME Pierre Delmas dans les six domaines du référentiel ADIAPH en 2017 et en 2019

Commentaires

L'IME Pierre Delmas a progressé sur l'ensemble des 6 domaines du référentiel qualité, notamment grâce aux évolutions notables suivantes :

- Prévention de la maltraitance grâce à la formation continue des professionnels (notamment sur les approches spécifiques du public TSA)
- Fonctionnement régulier et actif du Conseil de la Vie Sociale
- Recueil des attentes des familles formalisé et pris en compte dans la co-construction des projets personnalisés
- Projets personnalisés d'accompagnement co-construits avec les représentants légaux une fois par an et réajustés en fonction de l'évolution des besoins du jeune
- Disponibilité de l'équipe pour répondre aux demandes des familles
- Procédure d'admission formalisée
- Dossier unique de l'utilisateur et dossier médical formalisés
- Signalétique interne et externe en place
- Appropriation des fiches d'évènements indésirables par les professionnels
- Locaux adaptés, sécurisés et entretenus

d) La participation des usagers aux décisions qui les concernent

▪ *Le Conseil de la Vie Sociale*

	2017	2018	2019
Nb de rencontres	1 (suite aux élections de novembre 2017)	3	3
Nb de participants des usagers	6 (3 titulaires dont 1 IMP 1 IMPRO 1 UASA et 3 Suppléants dont 1 IMPR 1 IMPRO et 1 UASA)	6 (3 titulaires dont 1 IMP 1 IMPRO 1 UASA et 3 Suppléants dont 1 IMP 1 IMPRO et 1 UASA)	6 (3 titulaires dont 1 IMP 1 IMPRO 1 UASA et 3 Suppléants dont 1 IMP 1 IMPRO et 1 UASA)

En 2019, le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni 3 fois.

Les thèmes abordés lors des réunions ont concerné notamment :

- L'achat de matériels éducatifs (jeux, ordinateurs etc.)

- Des projets d'activités et de sorties (Séjours Audenge, sorties en socialisation, Sorties Sport CDSA, Séjour à Toulouse etc.)
- Des projets particuliers : Plateforme Récréamix 33 pour l'accès des enfants aux centres de loisirs
- Des réussites des jeunes dans les différents services IMP IMPRO UASA : Réussites au CFG, RAE etc.
- Préparation des évènements festifs : kermesse etc.
- Présentation du Projet Associatif et du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) 2019-2023

Les ordres du jour des réunions sont préparés par les jeunes, avec l'aide des éducateurs facilitateurs. Les jeunes rédigent également les comptes-rendus, en version adaptée (pictogrammes/photos) avec l'aide des facilitateurs. Le Conseil de la Vie Sociale dont le Président est élu parmi le collège des usagers est une instance de participation active des jeunes élus.

- *Le Conseil coopératif à l'IMPRO Bassens*

Au sein du conseil coopératif les jeunes de l'IMPRO proposent des actions, des projets qui sont votés après discussions/débats (voyages, pièces de théâtre, actions diverses). Ce conseil se réunit tous les 15 jours.

- *La participation des familles*

Chaque enfant bénéficie d'un projet personnalisé d'accompagnement, co-construit avec ses parents / représentants légaux. Les objectifs et actions proposés à visée éducative, thérapeutique et pédagogique sont élaborés en équipe pluridisciplinaire et partagés en cohérence avec les besoins des enfants et les attentes de sa famille. Des contacts réguliers via les cahiers de liaison et les rencontres proposées par l'équipe ou à la demande des familles, permettent d'instaurer un climat de confiance, permettant à chaque enfant d'évoluer dans les différents espaces de vie.

Des rencontres parents/professionnels sont organisées sous forme de petits déjeuners ou portes ouvertes avec la participation des familles 2 fois dans l'année.

L'ouverture d'un Samedi matin par mois permet également d'organiser des rendez-vous individuels pour les parents qui travaillent en semaine et des réunions à thème comme la préparation au projet de vie d'adulte des adolescents : envisager tous les possibles.

En 2019, nous avons proposé une journée festive « Kermesse » en Juillet qui a permis une participation de l'ensemble des jeunes et des familles.

3. Les prestations proposées

Les **prestations** mises en œuvre pour répondre aux besoins identifiés sont déclinées de la façon suivante :

- **IMP :**

Prestations de SOINS, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

• Soins somatiques et psychiques

L'établissement met en place des actions de prévention et d'accès aux soins :

- Santé bucco-dentaire : coordination interne entre l'infirmière et les apprentissages quotidiens du brossage des dents, menés par les éducateurs auprès des enfants
- Projet Nutrition Santé avec une prestation restauration e-équilibre
- Projet Hygiène avec animation d'ateliers dédiés
- Protocoles mis en place : lavage des mains, protocole en cas d'accident d'exposition au sang ; en cas de fausse route ; protocoles personnalisés en cas de crises d'épilepsie
- Ateliers d'habituations aux soins avec l'infirmière : l'objectif est de familiariser les jeunes aux différents actes médicaux et soins courants (dentistes, radio etc.)
- Réalisation d'un dépistage en Orthoptie pour tous les jeunes accueillis, en partenariat avec le CHU Pellegrin.
- Le médecin généraliste et le médecin psychiatre font le lien nécessaire avec les médecins référents des enfants, les praticiens libéraux et les médecins hospitaliers en fonction du parcours de santé de chaque enfant.

• Prestations de psychologues

1) Nature des activités thérapeutiques

- Suivi hebdomadaire sur les groupes avec les éducateurs : évaluation clinique des comportements des enfants, humeur, participations aux activités/ateliers proposés dans le cadre éducatif – réflexion pluriprofessionnelle autour des ajustements souhaitables – références théoriques échangées avec les équipes dans l'optique d'une facilitation de la pratique.
- Suivis individuels : ils sont mis en place sur indication et réfléchis lors de la construction des projets d'accompagnement personnalisé des enfants.
- Ateliers : Nous favorisons une approche intégrative, employant divers supports et courants de pensée, et groupale, afin de rencontrer le plus d'enfants possibles. Les

objectifs sont divers : favoriser l'acquisition des habiletés sociales, développer un langage fonctionnel, mettre en lien des émotions avec un vécu corporel etc.

2) Activités thérapeutiques (suivis individuels et groupes thérapeutiques)

- Suivis individuels : thérapie individuelle toutes les semaines
- Atelier « Pastel » : Cet atelier vise à développer la pensée symbolique des enfants (au travers de la représentation par le dessin), exprimer, voir, canaliser leurs émotions, réaliser des expérimentations sensori-motrices sur la matière et développer leur créativité.
- Atelier « Conte » : Il s'agit d'une méthodologie par médiation. Les enfants appréhendent et incarnent différentes postures sociales et diverses émotions.
- Atelier « mise en scène » : Cet atelier s'adresse à des enfants pour qui un vécu d'adolescence apparaît. Cet espace vise à travailler autour de thèmes spécifiques à l'adolescence (la peur, la séparation, la famille), grâce à des scénarii sociaux.
- Atelier « habiletés sociales » : Cet espace a pour vocation de développer différentes compétences permettant une meilleure compréhension des situations sociales, développer des comportements adaptés, gérer les débordements émotionnels et créer du lien social.
- Atelier « Pecs » : Le PECS est un outil qui vient palier certaines problématiques langagières en développant un mode de communication employant des supports imagés (pictogrammes).
- Atelier « Grenouille » : Les objectifs de cet atelier sont de travailler avec différents supports ludiques pour identifier des ressentis corporels et les mettre en lien avec certaines émotions.
- Atelier « photocopie » : avec médiation informatique, les enfants créent une image à partir de l'existant sur internet et obtiennent un rendu imprimable. Ces images sont disponibles dans leur classeur.

3) Relations avec les familles :

Entretiens réguliers avec les familles : soutien dans leur rôle de parents, lien avec l'institution, échanges autour de mise en place de protocoles nouveaux, d'aspirations des familles et de leurs difficultés. Mise en place de guidance parentale.

4) Travail en équipe pluridisciplinaire

Un travail clinique sur la compréhension des enfants, de leurs pathologies et de leurs différences est réalisé. Nous nous employons à questionner la nature de notre accompagnement afin qu'il soit le plus ajusté aux enfants accueillis. Nous nous mobilisons également pour développer des outils fonctionnels afin de favoriser leur adaptation au sein de l'institution et leur autonomie (ex : grille ABC, plannings imagés, PECS etc).

○ **IMPRO** :

1) Suivis individuels avec la psychologue

2) Groupe de parole animé par la psychologue : l'ensemble du groupe se réunit une fois par mois. Il offre un espace de parole aux jeunes de l'IMPRO. Il vise à travailler la cohésion, les difficultés, l'aisance et le comportement au sein du groupe : affirmation de soi, coopération, respect de l'autre.

Les objectifs de ce temps de parole sont de favoriser et travailler l'acquisition des habilités sociales, l'accès à la compréhension et la manipulation du discours entendable de tous. Il s'agit aussi pour les participants, de mettre en lien certaines difficultés avec des émotions et vécus, travaillés et mis en mots avec et grâce aux pairs.

3) Rencontres familles avec la psychologue

Des rencontres sont régulièrement proposées aux familles. Ces temps visent à travailler autour de différentes questions : parler de la différence de leur enfant, faire part de situations complexes au domicile et dans d'autres lieux de vie, appréhender leur développement et leurs changements (adolescence, sexualité, etc).

○ **UASA**

1) Suivis psychologiques

- Suivis réguliers
- Accompagnements ponctuels
- Entretiens occasionnels dans l'unité

Les suivis individualisés des jeunes des UASA sont mis en place sur indication, et réévalués lors de la constitution du Projet Personnel d'Accompagnement. Depuis février 2019, des suivis individuels réguliers (hebdomadaires) sont menés avec deux jeunes de l'unité. Trois autres jeunes ont été rencontrés plus ponctuellement (quatre ou cinq séances). Chaque jeune s'inscrit à sa façon dans ce temps de parole libre par le jeu, le dessin ou l'échange spontané. L'accompagnement ajusté dans un travail d'élaboration met progressivement à jour leurs problématiques et suscite l'émergence puis le développement de modalités d'inscription dans le lien social. Pour deux autres jeunes, des entretiens cliniques occasionnels, sur indication également, ont lieu dans l'unité d'accueil elle-même, plus ouverte et plus adaptée à des adolescents présentant une grande sensibilité ou une agitation psychomotrice conséquente.

2) Groupes thérapeutiques et ateliers hebdomadaires

- Groupe thérapeutique « peinture »
- Atelier « ABC 123 »

Trois jeunes sont inscrits à l'atelier thérapeutique « peinture », coanimé par un éducateur et la psychologue, dans un espace spécifique. Il est un lieu d'expression qui occasionne la singularisation et l'ébauche d'un style chez les participants. Ils y développent également leur motricité fine et leurs capacités d'investissement dans les différentes étapes de la création artistique. Nous suivons quatre jeunes chaque semaine dans le cadre de l'atelier « ABC 123 ». Le psychologue cherche à coordonner la mobilisation des aptitudes cognitives au développement de leurs personnalités, afin de les aider à donner du sens aux apprentissages, notamment pour leur future vie d'adulte.

3) Entretiens avec les familles

Des rencontres régulières sont proposées aux familles dans l'objectif d'accentuer la cohésion des accompagnements avec les parcours de vie des adolescents. Ces rencontres sont le lieu de questionnements, analyse, soutien, éclaircissements pour les familles, et contribuent à la qualité de l'accueil des jeunes aux UASA. Elles permettent d'accompagner les parents dans leur projection et la co-construction du projet de vie d'adulte de leur enfant. Elles soutiennent la confiance mutuelle entre l'équipe et les responsables légaux.

4) Temps cliniques en réunion

Enfin, des temps d'échange et de construction clinique en réunion sont proposés à l'équipe. Les apports pluridisciplinaires permettent une synthèse de l'expérience des professionnels auprès de chaque jeune et, sur la base des propositions et stratégies éducatives de chacun, une mise en perspective de l'accompagnement quotidien, dans le but d'ajuster les pratiques aux symptomatologies présentes.

• Rééducation et réadaptation fonctionnelle

➤ PSYCHOMOTRICITE

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire, le psychomotricien est chargé de concevoir, élaborer et mettre en œuvre des actions préventives et curatives afin de promouvoir l'autonomie et le bien être des personnes accueillies.

Il est amené à accomplir les actes suivants :

- Bilans psychomoteurs
- Education précoce et stimulations psychomotrices
- Rééducation des troubles du développement psychomoteur au moyens de techniques de relaxation dynamique, d'éducation gestuelle, d'expression corporelle ou plastique et par

des activités rythmiques, de jeu d'équilibration et de coordinations (prises en charges individuelles ou en groupe)

- Contribution, par des techniques d'approche corporelle, au traitement des déficiences intellectuelles, des troubles caractériels ou de la personnalité, des troubles des régulations émotionnelles et relationnelles et des troubles de la représentation du corps d'origine psychique ou physique.

○ **IMP :**

Détail des prises en charges :

- accompagnements en groupe sensoriel
- groupe sensori-moteur
- atelier relaxation
- accompagnements en petit groupe psychomoteur
- accompagnements en pataugeoire
- accompagnements individuels

Tout au long de l'année, sont réalisés des bilans psychomoteurs et des profils sensoriels. Les parents sont rencontrés en lien avec l'accompagnement sensoriel proposé pour leur enfant.

○ **IMPRO :**

En 2019, tous les adolescents accueillis à l'IMPRO ont bénéficié d'un accompagnement en psychomotricité, réparti en 2 groupes.

○ **UASA :**

- accompagnements en sortie piscine
- accompagnement au repas
- accompagnements individuels
- accompagnements temporaires sur demande émise par le jeune
- accompagnements aux sorties CDSA

➤ **ORTHOPHONIE**

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire, l'orthophoniste a pour mission de prévenir, évaluer, prendre en charge le plus précocement possible, par des actes de rééducation, en groupe ou en individuel, prescrits par un médecin, les troubles de l'oralité, de la voix, du langage oral, du langage écrit, de la communication et de la déglutition.

Il est amené à accomplir notamment les actes suivants :

- Passation de bilans orthophoniques comprenant un diagnostic, des objectifs et un plan de soins
- Observations pendant les repas, sur les groupes...
- Participation à des sorties
- Rééducation des fonctions du langage, des troubles de l'oralité, de la communication, de la voix, du langage oral, écrit, de la déglutition sous forme de suivis individuels et groupaux
- Mise en place de moyens de Communication Alternative et Augmentée
- Rencontres et liens ponctuels ou réguliers avec les parents
- Contact avec les partenaires extérieurs (notamment les orthophonistes libéraux)
- Participer à des actions concernant la formation continue des orthophonistes

Points positifs réalisés en 2019 :

- Passation de bilans systématiques
- Travail de coordination avec les équipes, notamment autour des outils de communication (type classeurs de communication PECS, communication par échange d'images, de photos ou d'objets, gestes Makaton etc.) et réflexion autour des temps de repas
- Mise en place de l'espace dédié
- Prise de contacts avec les partenaires extérieurs (professionnels libéraux)
- Formation (PECS/CRA)
- Rencontres avec les familles
- Mise en place du système globule facilitant les transmissions

○ **IMP**

Ateliers hebdomadaires mis en place par l'orthophoniste :

- Groupe sensoriel, en co-animation avec la psychomotricienne
- « Goûter PECS », en co-animation avec un éducateur
- Atelier « Jeux et Makaton » en co-animation avec une éducatrice
- Groupe « Comptines et Makaton » en co-animation avec une éducatrice
- Atelier de communication en co-animation avec une éducatrice

Les dispositifs groupaux permettent de travailler la relation entre pairs et offrent la possibilité de croiser les regards professionnels. Ils permettent également un travail plus écologique et donc favorisent la généralisation.

Détail des prises en charges :

- accompagnements en groupe sensoriel
- accompagnements dans le groupe « Goûter PECS »
- accompagnements dans le groupe « Jeux et MAKATON »
- accompagnements dans le groupe « Comptines et MAKATON »
- accompagnements au sein de l'atelier de communication

- suivis individuels (dont un en présence d'un parent)
- Habituation aux soins avec l'infirmière

○ **IMPRO**

Détail des prises en charges :

- suivis individuels
- suivis en binôme

Les indications individuelles ne pouvant se mettre en place en raison du manque de créneau disponible ou d'indications spécifiques, la piste de suivi en libéral peut être envisagée au cas par cas, en respectant les modalités administratives (prescription et démarches faites par le médecin de l'institution).

Le travail autour des moyens de communication alternatifs et augmentatifs se poursuit (classeur de communication, PECS, MAKATON...). Dans cette mise en place, l'orthophoniste tient un rôle de coordination et de personne ressource auprès des équipes.

Enfin, le travail de lien réalisé avec les orthophonistes libéraux ou recevant les enfants de l'IMP ou de l'IMPRO est à poursuivre.

- **UASA :**

Actuellement, aucune intervention orthophonique n'est proposée. Cependant, des besoins ont été mis en évidence concernant le développement des outils de communication (classeur de communication, pictogrammes, emploi du temps imagé), en lien avec les équipes éducatives.

➤ **Prestations en matière d'autonomie :**

Les professionnels de l'IMP et des UASA accompagnent les jeunes accueillis pour les rendre autonomes dans les actes de la vie quotidienne : aller aux toilettes, savoir s'habiller/se déshabiller (apprentissages travaillés lors des sorties piscines, ateliers pataugeoires etc.), lacer ses chaussures, mettre son manteau, se laver les mains, prendre son repas, se laver les dents, etc.

Des accompagnements pour la communication et les relations avec autrui sont proposés avec l'utilisation d'outils de communication adaptés, de renforçateurs dans les apprentissages, et l'utilisation de différents médiateurs : ateliers PECS ; ateliers sur les habiletés sociales, généralisation des apprentissages dans les temps du quotidien.

Des accompagnements pour prendre les décisions adaptées pour la sécurité : savoir se repérer dans les locaux, accompagnement à l'autonomie de transports : permis piéton, code de la route, apprentissage à l'utilisation des transports en commun.

➤ **Prestations en matière de participation sociale :**

➤ **Accompagnements pour exercer ses droits**

Les prestations sociales :

L'Assistante Sociale de l'IME Pierre Delmas intervient au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Elle participe à l'ensemble des instances de réflexions et d'échanges (réunions de coordination, réunions de groupe, réunions de projet personnalisé d'accompagnement).

L'intervention de l'Assistante Sociale tourne autour de deux axes importants :

- **Suivi Social** : Il est assuré pour tous les enfants et jeunes adultes admis à l'IME, en fonction de chaque situation. L'Assistante sociale peut être interpellée par les familles, elles-mêmes, ou par les différents partenaires tels que : MDSI, Associations, AEMO, AED, MDPH, CSMI, Education Nationale, Conseil Départemental, etc.).

De manière systématique, l'Assistante sociale assure le suivi des enfants qui bénéficient d'une mesure de protection, qu'elle soit judiciaire ou administrative.

Ces suivis sont réalisés par le biais de différents moyens :

- Rendez-vous familles ou représentants légaux (à l'IME ou en visite à domicile)
 - Rencontres partenaires (rendez-vous individuels, réunions, commissions etc.)
 - Echanges réguliers avec les familles et les partenaires pour contacts téléphoniques, courriers, mails etc.
- Suivi Administratif : Il est également assuré pour l'ensemble des familles.

L'Assistante Sociale a un rôle d'information et d'accompagnement dans la constitution de l'ensemble des dossiers administratifs nécessaires à la mise en place des droits pour l'enfant en situation de handicap et de sa famille (AEEH, PCH, Carte Mobilité Inclusion, prolongation des notifications d'orientation, notification d'orientation en structure adulte, dossiers de candidature vers d'autres établissements : enfant ou adulte, mesure de protection, Aide Sociale etc.).

L'Assistante Sociale assure la gestion des dossiers de candidature qui sont adressés à l'établissement. Elle en vérifie le contenu, réalise les courriers d'accusé de réception, les demandes de compléments d'information etc.

Elle anime les commissions de gestion de liste d'attente et en rédige les comptes rendus.

Enfin, l'Assistante Sociale intervient dans le cadre de l'inclusion des enfants dans le milieu ordinaire. Ainsi, elle assure un travail de relais vers les structures accueillantes (écoles, centres de loisirs) et plateformes telles que Récréamix33. Cette dernière mission devrait prendre davantage d'ampleur dans les mois et années à venir.

➤ **Les activités éducatives de l'IMP**

Les professionnels de l'IMP proposent aux enfants et adolescents accueillis une grande diversité d'ateliers éducatifs.

La diversité des projets d'activités vient répondre aux besoins des enfants repérés par l'équipe pluridisciplinaire, en lien avec leurs projets personnalisés actualisés chaque année.

Ceci permet également de travailler en « décloisonnant » le plus possible les groupes éducatifs en favorisant les ateliers transversaux (intergroupes) et de proposer des activités en petits groupes. Ce fonctionnement a permis d'adapter au fil du temps les supports en fonction du développement de l'enfant.

Parmi ces ateliers éducatifs, de grands objectifs ressortent :

- Favoriser la communication : « *Pictos pour être autonome* », « *pictos pour être sociable* », « *jeux et Makaton* », « *classeur imagé* », « *repères en images* », « *supports visuels* », « *chansons* », « *ludothèque* », « *arts créatifs* », « *atelier numérique* », « *comptines et Makaton* », « *atelier PECS* », « *groupe de paroles* », « *cahier de vie* », « *album photos* »
- Favoriser la socialisation et l'autonomie : « *ateliers courses* », « *découverte du quartier* », « *sortie au parc* », « *sorties socialisantes* », « *jardinage* », « *sortie au marché* », « *Médiathèque en bus* », « *travail autour de l'hygiène* », « *découverte de la nature* »,

« bricolage », « esthétique – prendre soin de soi », « cuisine », « groupe de parole », « atelier code de la route »

- Permettre des expériences sensorielles : « jeux d'eau », « écoute musicale », « boissons partagées », « piscine », « cuisine », « atelier terre », « petits parcours moteurs », « détente sensori-motrice », « pâte à modeler », « pataugeoire », « ateliers créatifs », « atelier bricolage », « chansons », « atelier esthétique »

Certaines activités éducatives sont créées et animées en lien avec l'enseignante de l'Education Nationale présente sur le site. La complémentarité entre l'approche éducative et pédagogique permet à certains enfants, que l'on pourrait penser être loin de la scolarité, de pouvoir aborder de nouvelles compétences cognitives.

Les partenariats extérieurs, en privilégiant ceux situés dans l'environnement géographique proche, continuent d'être renforcés : utilisation de salles de sport municipales de Mérignac, participation à des manifestations sportives organisées par le CDSA 33 sur la ville de Mérignac (« Beaux Défis »), participation à des spectacles et concert (Salle du Pin-Galant , Echappées Belles de Blanquefort , Journées Musicales de France au Pin-Galant), activités piscine dans deux établissements différents, partenariat reconduit avec « Place au Jardin » , ferme pédagogique de Mérignac , médiathèque de Mérignac, participation aux journées handi-valides avec le SAM Sport de Mérignac, participation à des manifestations extérieures (8^{ème} forum « La Nouvelle Aquitaine accessibles à tous », R'Festif, Forum des associations), etc.

Des séjours à la maison d'Audenge ont pu être réalisés tout au long de l'année.

Le déroulement de l'année est également marqué par des temps forts institutionnels : Carnaval, Pâques, Halloween, Noël.

➤ **Les activités éducatives et de pré-professionnalisation de l'IMPRO**

La mission de l'IMPRO est d'accompagner les jeunes dans leur projet de vie d'adulte à visée d'insertion sociale et professionnelle, en favorisant à la fois leur autonomie sociale et les apprentissages pré-professionnels.

Tous les pré-requis au travail font l'objet d'apprentissages et de mises en situation : ponctualité, assiduité, concentration, respect des consignes, travail en groupe, acquisitions de compétences techniques.

L'IMPro propose des temps d'ateliers spécifiques pour l'apprentissage à la rédaction de lettres de motivation, réalisation de Curriculum Vitae (support informatique), demandes de stage etc.

L'IMPRO est organisé autour d'ateliers à visée pré-professionnelle en interne avec les monitrices éducatrices : restauration, hygiène et propreté, espaces verts.

En externe, l'équipe accompagne le jeune afin qu'il puisse trouver et réaliser des stages en ESAT ou en milieu ordinaire notamment par le réseau de la plateforme HANDAMOS.

La proximité de l'ESAT de Bassens et le partenariat entre l'IMPRO et l'ESAT permet de réaliser des stages mais aussi des formations auprès des jeunes. Depuis Septembre 2019, 2 chantiers-

école en « hygiène et propreté » et en « espaces verts » sont mis en place avec une convention de partenariat avec l'ESAT de Bassens.

- Les stages en ESAT sont privilégiés afin de placer les jeunes en situation professionnelle et de valider avec eux leurs projets d'orientations professionnelles en fonction de leurs souhaits et de leurs aptitudes. Les évaluations de stage remises par les ESAT viennent également compléter le dossier d'orientation MDPH et peuvent être un appui pour les candidatures futures des jeunes.
- Le dispositif « différent et compétent » est maintenu avec l'accompagnement à la RAE.
- Poursuite de la participation à la plateforme « Handamos » en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes accueillis, avec l'appui également du chargé d'insertion professionnelle de l'ADIAPH.
- Pour ceux dont les capacités de mise au travail ne sont pas présentes, un accompagnement à l'orientation est mis en place : des visites d'établissements sont organisées (Foyers Occupationnels, Sections Occupationnelles de Jour) ; des accueils temporaires en FO sont réalisés. Un lien plus particulier avec le FO de Carignan de Bordeaux s'est mis en place depuis septembre 2019. En effet, 1 fois par mois, des jeunes de l'IMPRO accompagnés d'une monitrice éducatrice se rendent au FO et élaborent un projet créatif commun (sur les formes géométriques) avec les adultes du FO de Carignan. Cet atelier devrait donner lieu à un vernissage/exposition.
- Dans le cadre de l'accompagnement scolaire, objectif d'obtention du CFG.
- Participation à des sorties découvertes des différentes sections sportives pouvant proposées du sport adapté sur la région en lien avec le CDSA33.
- Grâce à l'argent récolté en organisant un vide grenier sur un Samedi d'ouverture, les jeunes de l'IMPRO ont pu proposer et préparer un séjour de deux jours qui s'est déroulé en novembre 2019 à Toulouse. Les jeunes ont ainsi pu visiter le centre historique de la ville de Toulouse, la cité de l'espace, faire une promenade en bateau sur le Canal du Midi et la Garonne ainsi qu'une visite de l'exposition sur l'artiste Peter Saul au musée d'art contemporain de Toulouse.

Au niveau des différents partenariats :

- Médiathèque du Bois Fleury à Lormont
- Mairie de Bassens, mise à disposition du gymnase Séguinaud
- « Place aux jardins » et poursuite du projet avec le collège Manon Cornier à Bassens pour la construction et la mise en place des bacs de culture pour le collège.

Un travail autour de l'autonomie des déplacements est en place (bus et tramway du réseau TBC) : déplacement pour venir/repartir de l'Impro, déplacements quotidiens, déplacements pour se

rendre sur un lieu de stage par exemple. Deux jeunes se rendent et repartent de l'IMPro en bus de ville.

Des sorties culturelles ont été organisées dans un objectif de découverte et d'insertion dans la cité.

Chaque adolescent est scolarisé dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation. La collaboration entre les personnels éducatifs et l'enseignant continue à se décliner au quotidien, par le biais d'un atelier théâtre, d'un groupe de paroles, d'éducation à la citoyenneté, du projet « Place au Jardin » mais également pour travailler sur des supports/outils adaptés utilisés dans le cadre d'ateliers plus techniques et en lien avec les compétences du jeune.

Un travail autour de l'accompagnement à la vie affective et à la sexualité a vu le jour avec la mise en place d'ateliers au sein du CACIS.

➤ UASA

Les UASA accueillent 14 jeunes adolescents et jeunes adultes.

Les professionnels des unités poursuivent le travail d'ouverture avec des accompagnements le plus possible à l'extérieur du site :

- Intégration dans le quartier par des ateliers marche ou courses dans les commerces de proximité
- Utilisation des bus de ville et du tramway
- Activité à visée d'entraide auprès d'association ou en interne.
- Convention avec la mairie de Mérignac pour bénéficier d'une salle de sport adaptée
- Sorties régulières à la médiathèque, à la piscine, au cinéma, au restaurant etc.

Les accompagnements individualisés aux UASA sont axés autour d'un travail d'acquisition d'un maximum d'autonomie et d'un maintien des acquis au niveau des apprentissages.

Les projets individuels d'accompagnement, co-construits avec les représentant légaux et avec le jeune, visent également à favoriser un certain bien être au quotidien et à permettre d'accompagner, d'instaurer ou d'apaiser les relations aux autres.

Afin de réaliser ces objectifs, un nombre important d'ateliers éducatifs ont été proposés :

- Marche, musique, écoute musicale, approche animalière, bus et tram, médiathèque, courses, bien être, détente, esthétique, soins garçons, journal, activités physiques, bricolage, jardinage, arts créatifs, danse, cuisine, yoga, lecture d'histoire, activité d'entraide, achat du pain, ABC 123, cirque.
- Mise en place de stages adaptés en cuisine ou en aide au rangement de la vaisselle pour 4 jeunes.
- Ainsi que des ateliers à visée plus thérapeutique : peinture, psychomotricité et piscine.

Un travail visant à favoriser la communication est présent au quotidien sur les unités. Les professionnels utilisent les pictogrammes pour favoriser la compréhension des plannings, permettre à chaque jeune de se positionner et de faire des choix concernant les activités. Ces pictogrammes sont présents sur les emplois du temps individuels remis aux parents.

Un travail autour de la méthode PECS a débuté avec les jeunes. Celui-ci est partagé avec les éventuels partenaires (lors des accueils temporaires par exemple).

La participation des jeunes à la vie de l'institution est notable :

- Participation de certains jeunes à la « commission repas ».
- Participation et anticipation des réunions du CVS.
- Participation à l'organisation de la fête de fin d'année.

Des séjours à Audenge dans le gîte de l'association sont organisés tout au long de l'année.

Ceux-ci ont pour objectif d'entamer ou de poursuivre le travail de séparation avec les familles, de découvrir le jeune dans une situation d'hébergement mais également d'offrir une courte période de « répit » pour certaines situations difficiles.

Les sorties en partenariat avec le comité départemental de sport adapté 33 (CDSA33) se poursuivent tout au long de l'année. Certains jeunes obtiennent une licence sportive à l'année, grâce au travail en collaboration avec leur famille, tuteurs, référents au niveau du département, clubs sportifs.

Un travail important est consacré à la préparation au projet de vie d'adulte et à l'orientation. Ce travail s'effectue en étroite collaboration avec les familles et tuteurs légaux mais également avec un travail de réseau avec le secteur adulte. Dans ce cadre, certains jeunes réalisent des accueils temporaires en établissements adultes (FAM). Nous avons pour projet de développer la mise en place de « stage » en établissement adulte, sans attendre les 20 ans.

Pour l'ensemble de l'IME :

Une matinée sur un samedi de juillet est organisée sous forme de « Kermesse », avec accueil des familles des 3 services, jeux, stands de vente et dégustation des produits de l'IMPro, buffet convivial.

Pour l'IMP et les UASA, nous avons mis en place un partenariat sur les samedis matins avec le SAM Cohésion Sociale de Mérignac permettant la découverte de différents sports avec possibilité de pratique en mixité avec des licenciés du club (sports d'opposition, roller, activités motrices, tennis de table, athlétisme etc.).

➤ **Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux, mener sa vie d'élève :**

○ **IMP**

L'IMP bénéficie d'un enseignant spécialisé (Education Nationale) à temps plein (24h) qui met en œuvre les objectifs d'apprentissages scolaires suivant les instructions du Ministère.

➤ **2 modes d'intervention au sein de l'IMP :**

1) Sans co-animation : dans le lieu classe

- Activités scolaires d'apprentissage de niveau TPS (Toute Petite Section) à CP (Cours Préparatoire) : Groupes de travail de 1 à 4 Jeunes.
- Travail transversal sur le code de la route.
- Travail transversal : questions sur le monde du vivant (germination, plantation)

2) En co-animation (enseignante- éducateurs) et des groupes de 4 à 10 Jeunes avec 2 modalités de co-animation :

- Sans partenariat :
 - Activités d'expression (Danse / Théâtre / Éveil culturel / Chorale)
 - Activités arts visuels (décoration du mur de l'espace mini-ferme)
- Avec partenariat :
 - Découverte du monde du vivant (notion de soin, entretien, respect etc.)
 - avec l'Association « Place aux Jardins » : divers lieux de travail pour l'activité jardinage :
 - Dans les Jardins d'Adèle à Pessac
 - Sur l'IME : entretien d'un potager (projet élaboré par le groupe des adolescents, restructuré par ce même groupe après déplacement du jardin dans l'IMP et dans la gestion duquel peuvent s'inscrire les autres groupes. Finalisation du jardin d'agrément avec un petit pont et une rivière sèche.
 - Avec la ferme pédagogique :

- dans l'espace de la ferme de Mérignac.
- sur l'IME avec accueil d'animaux confiés par la ferme : soins quotidiens prodigués par les Jeunes (lapins). Les animaux sont accueillis de vacances à vacances. Pendant la période de vacances ils réintègrent leur habitat à la ferme pédagogique.

➤ **Scolarité partagée pour certains jeunes : temps partiel en ULIS Ecole / temps partiel à l'IMP**

Cet accueil séquentiel fait l'objet d'une collaboration étroite entre les enseignantes concernées : enseignantes des ULIS Ecole et l'enseignante de l'IMP. Des réunions d'Equipes de Suivi de Scolarité sont régulièrement mises en œuvre et animée par l'enseignante référente de secteur. L'emploi du temps de l'enfant est établi « à la carte » en fonction de son évolution globale, des rééducations, soutiens éducatifs mis en œuvre dans un environnement repéré et structuré au sein de l'IMP. Ce temps partiel partagé permet à l'enfant de se construire et de progressivement généraliser ses compétences au sein de l'environnement ordinaire de l'école (ULIS Ecole).

○ **IMPRO**

L'IMPro bénéficie d'un enseignant spécialisé (Education Nationale) à temps plein (24h). L'enseignement porte en priorité sur l'apprentissage de la lecture/écriture, les principes de base de notre système de numération, le repérage espace/temps, la culture humaniste et la vie démocratique.

Ces piliers essentiels sont travaillés dans plusieurs dispositifs :

- Le conseil coopératif au sein duquel les jeunes proposent des actions, des projets qui seront votés après discussions/débats (voyages, pièces de théâtre, actions diverses). Ce conseil se réunit tous les 15 jours. Les éducatrices participent régulièrement au conseil mais tous les professionnels peuvent y participer également. Le conseil coopératif est le cœur du dispositif ;
- Le travail en classe en petit groupe (souvent axé sur la lecture/écriture, la numération). Le travail en lecture est indissociable du travail d'écriture. Apprendre à lire c'est lire régulièrement son manuel de lecture et divers types de textes, apprendre à épeler et réécrire (sans regarder) les mots nouveaux, participer à des ateliers d'écriture poétique, écrire des articles pour le blog, des nouvelles, pratiquer des jeux littéraires, fréquenter la médiathèque et emprunter les ouvrages de son choix, travailler en priorité les graphèmes qu'on ne sait pas encore reconnaître. Mais c'est aussi lire une recette en atelier cuisine, les emballages et la signalétique en sortie courses ... Le travail en numération porte en priorité sur la « construction de la dizaine » et sur les propriétés de la numération décimale, les quatre types d'opérations, les grandeurs et mesures ;
- Le travail en classe en grand groupe (sciences, histoire/géographie, étude d'œuvres, histoire de l'art, rédaction de courriers suite aux décisions du conseil) ;

- L'activité théâtre forum (ou théâtre de l'opprimé) : le thème est proposé par l'enseignant. Il s'agit généralement d'une situation où une personne subit une forme d'oppression (racisme, moquerie sur le physique, violence sexiste). Un groupe de jeunes joue une scène, en grande partie improvisée. Les jeunes qui ont été spectateurs de cette première scène en font une analyse critique et proposent des solutions qui conduisent généralement à intervenir en se solidarisant de la personne stigmatisée et en interpellant le (ou les) agresseur(s). La scène est jouée une seconde fois (avec les mêmes acteurs ou non) avec les solutions proposées. Cette pratique (née au Brésil après la dictature) conduit à une réflexion sur le rôle et l'implication de chacun dans la sphère publique, le rôle de chacun pour la défense des libertés individuelles et de la démocratie. Faut-il laisser faire les oppresseurs ? Faut-il tout attendre des personnes dépositaires de la force publique ? Faut-il tout attendre des éducateurs et se délester de sa propre responsabilité ? Quelle société voulons-nous construire ?
- L'activité jardinage (en partenariat avec l'association *Place aux jardins !*), qui mobilise également les éducatrices, va être l'occasion de travailler sur la temporalité (les saisons rythment les activités) et les sciences puisque chaque étape de la vie des plantes sera observée depuis la graine semée jusqu'à la floraison et la fructification.

➤ Concernant les inclusions scolaires :

- Une élève bénéficie depuis la rentrée de septembre 2019 d'une inclusion en ULIS de lycée professionnel (section CAP Agent de Propreté et d'Hygiène). Elle effectue l'intégralité de sa scolarité au lycée.
- Nous préparons actuellement l'inclusion d'un nouvel élève en ULIS de Lycée Professionnel pour une formation en CAP jardinier paysagiste à la rentrée de septembre 2020. Cet élève passera l'épreuve du CFG à la session de juin 2020.
- Un autre élève prépare un stage en DU "Techniques et médiations documentaires" et formation professionnelle de base, en vue d'une possible inscription.

➤ **Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours :**

L'IME Pierre Delmas dispose d'une Éducatrice Spécialisée Coordinatrice dont la mission est de coordonner le parcours du jeune afin de co-construire son projet de vie d'adulte.

Ce travail de coordination renforcée fait appel à un travail de réseau avec les partenaires de l'ensemble du territoire, afin que le jeune se prépare progressivement à mener sa vie d'adulte selon les possibilités offertes par les différents établissements et services du territoire.

Un lien et un suivi est proposé après la sortie des jeunes du dispositif.

L'ensemble des activités éducatives, pédagogiques et thérapeutiques décrites précédemment, correspondent aux prestations directes de la nomenclature SERAFIN-PH. En application du guide ANAP, nous avons identifié et mesuré ces prestations, référencées dans le tableau ci-dessous, en fonction de 2 critères : le degré de réalisation d'une part, et le mode de réalisation de chaque prestation, d'autre part. Il est à noter qu'une même activité proposée à un groupe d'enfants, adolescents ou jeunes adultes, peut correspondre à plusieurs prestations, en fonction des besoins propres à chaque jeune accompagné.

BLOC 2 - PRESTATIONS DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT	DEGRE DE REALISATION				MODE DE REALISATION			
	Non concerné (hors autorisation)	Non réalisé	Réalisé de manière régulière	Réalisé de manière exceptionnelle / ponctuelle	En interne (réalisé par les salariés de l'ESMS)	De manière externalisée (recours à des prestataires)	De manière mutualisée par convention formalisée (GIP, GIE, GCS, GCSMS, CHT...)	De manière mutualisée en interne à l'Organisme Gestionnaire
2.1 - Prestations de soins , de maintien et de développement des capacités fonctionnelles			X		X	X	X	
2.1.1 - Soins somatiques et psychiques			X		X	X	X	
2.1.1.1 - Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative			X		X	X	X	
2.1.1.2 - Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués			X		X			
2.1.1.3 - Prestations de psychologues			X		X			
2.1.1.4 - Prestations de pharmaciens et préparateurs en pharmacie		X						
2.1.2 - Rééducation et réadaptation fonctionnelle			X		X	X		
2.1.2.1 - Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés			X		X	X		
2.2 - et 2.2.1 - Prestations en matière d' autonomie			X		X			
2.2.1.1 - Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne			X		X			
2.2.1.2 - Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui			X		X			
2.2.1.3 - Accompagnements pour prendre les décisions adaptées pour la sécurité			X		X			
2.3 - Prestations pour la participation sociale			X		X	X	X	X
2.3.1 - Accompagnements pour exercer ses droits			X		X			
2.3.1.1 - Accompagnements à l'expression du projet personnalisé			X		X			
2.3.1.2 - Accompagnements à l'exercice des droits et libertés			X		X			
2.3.2 - Accompagnements au logement	X							
2.3.2.1 - Accompagnements pour vivre dans un logement	X							
2.3.2.2 - Accompagnements pour accomplir les activités domestiques				X	X			
2.3.3 - Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux			X		X			
2.3.3.1 - Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti			X		X			
2.3.3.2 - Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle			X		X		X	X
2.3.3.3 - Accompagnements pour mener sa vie professionnelle	X							
2.3.3.4 - Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées			X		X			
2.3.3.5 - Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle			X		X	X		
2.3.3.6 - Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance			X		X			
2.4 et 2.4.1 - Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours				X	X			X

4. ANALYSE SWOT

ORIGINE INTERNE	POINTS FORTS	POINTS D'AMELIORATION
	<p>Connaissance et expérience dans l'accompagnement des publics en situation de handicap mental, et des publics porteurs de TSA</p> <p>Travail en partenariat au sein du territoire</p>	<p>Développer les pratiques ambulatoires à visée inclusive</p> <p>Développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées</p>
ORIGINE EXTERNE	OPPORTUNITES	MENACES
	<p>Le changement de paradigme, avec la logique de parcours coordonné, impose de façon intrinsèque l'inter-professionnalité</p>	<p>Les représentations liées au handicap dans la société</p>
	<p>Les politiques européennes, nationales et territoriales en appui de l'inclusion des personnes</p> <p>Les CPOM de l'ensemble des associations du territoire pour impulser de nouvelles collaborations</p>	<p>Des logiques « concurrentielles » au détriment de la logique partenariale</p>

5. LES PRESTATIONS de DEMAIN : AXES STRATEGIQUES DE TRAVAIL

Axe stratégique	Objectifs opérationnels (Résultat attendu de l'action)	Actions à mettre en place
Axe 3 : Développer les pratiques ambulatoires à visée inclusive	<u>Objectif 1</u> : Accompagner les professionnels par la formation et l'expérience	<p>→ Benchmarking : rencontrer les partenaires et services similaires pour échanger sur leurs pratiques</p> <p>→ Formation des professionnels (PDC⁴) sur les pratiques de type SESSAD</p> <p>→ Capitaliser les retours d'expérience : par exemple développement des visites à domicile pendant la période de crise sanitaire liée au COVID-19</p>
	<u>Objectif 2</u> : Créer les places de SESSAD Autisme et SESSAD PRO	Cf plans d'actions susvisés.

Axe stratégique	Objectifs opérationnels (Résultat attendu de l'action)	Actions à mettre en place
Axe 4 : Développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées	<u>Objectif 1</u> : Développer la pair-aidance	<p>→ Développer les témoignages des personnes accompagnées</p> <p>→ Valoriser les réussites et les faire partager</p> <p>→ Développer le tutorat / parrainage des personnes accompagnées entre elles</p> <p>→ Identifier les partenariats possibles : GEM⁵, Associations etc.</p>
	<u>Objectif 2</u> : Former les personnes accompagnées à la connaissance et l'exercice de leurs droits sociaux et civiques	<p>→ Accompagnement à la citoyenneté par l'assistante sociale, les éducateurs</p> <p>→ Soutenir les personnes dans leurs actions individuelles et collectives</p>

⁴ PDC : Plan de Développement des Compétences

⁵ GEM : Les Groupes d'Entraide Mutuelles (GEM) sont des associations portées par et pour des usagers en santé mentale ; ils reposent sur le principe de pair-aidance.

Axe stratégique	Objectifs opérationnels (Résultat attendu de l'action)	Actions à mettre en place
<p align="center">Axe 5 : Favoriser l'interprofessionnalité pour un parcours de vie coordonné</p>	<p><u>Objectif 1</u> : Maintenir et développer les partenariats au service du parcours du jeune</p>	→ Rencontrer régulièrement les partenaires intervenants dans le projet du jeune
		→ Chercher des nouveaux partenariats au service du projet du jeune
		→ Intervenir en complémentarité et dans le respect des rôles de chacun
	<p><u>Objectif 2</u> : Faire partie d'un réseau de professionnels pour améliorer les pratiques</p>	→ Participer à des réunions, groupes de travail inter-associatifs, réunions territoriales

Chap III. Notre organisation

1. Le plateau technique mis à disposition et la gestion de l'information

a- *Les professionnels*

▪ **Compétences**

Le management de proximité de l'équipe de direction permet d'identifier, repérer, valoriser et tend à développer les compétences individuelles et collectives des professionnels.

Les entretiens annuels, professionnels (tous les 2 ans) et les entretiens de bilans à 6 ans permettent d'échanger avec chaque professionnel sur ses points forts, ses points à améliorer, ses souhaits d'évolution professionnelle ou de changement au sein de l'association ou vers d'autres projets. Ce temps d'échange privilégié permet de co-construire et d'entretenir la relation de confiance et la qualité de vie au travail.

▪ **Fonctions et responsabilités**

Les rôles et fonctions de chaque professionnel correspondent à des diplômes et qualifications reconnues par la Convention Collective Nationale du 15 mars 1966.

Les fiches de postes des professionnels de l'IME Pierre Delmas ont été formalisées en 2015. Au regard des mouvements de personnel depuis 2015, il serait intéressant de refaire une relecture de ces fiches et de les réactualiser ou les compléter le cas échéant.

Avec la transition inclusive, de nouvelles fonctions plus transversales ont été créées : notamment le poste d'éducatrice coordonnatrice.

Dans le cadre du projet associatif et d'établissement, tenant compte des objectifs d'évolution à 5 ans du CPOM, l'éducatrice coordinatrice des dispositifs IMP UASA et Impro / Sessad Pro, exerce au sein de l'équipe pluridisciplinaire le rôle et missions suivantes :

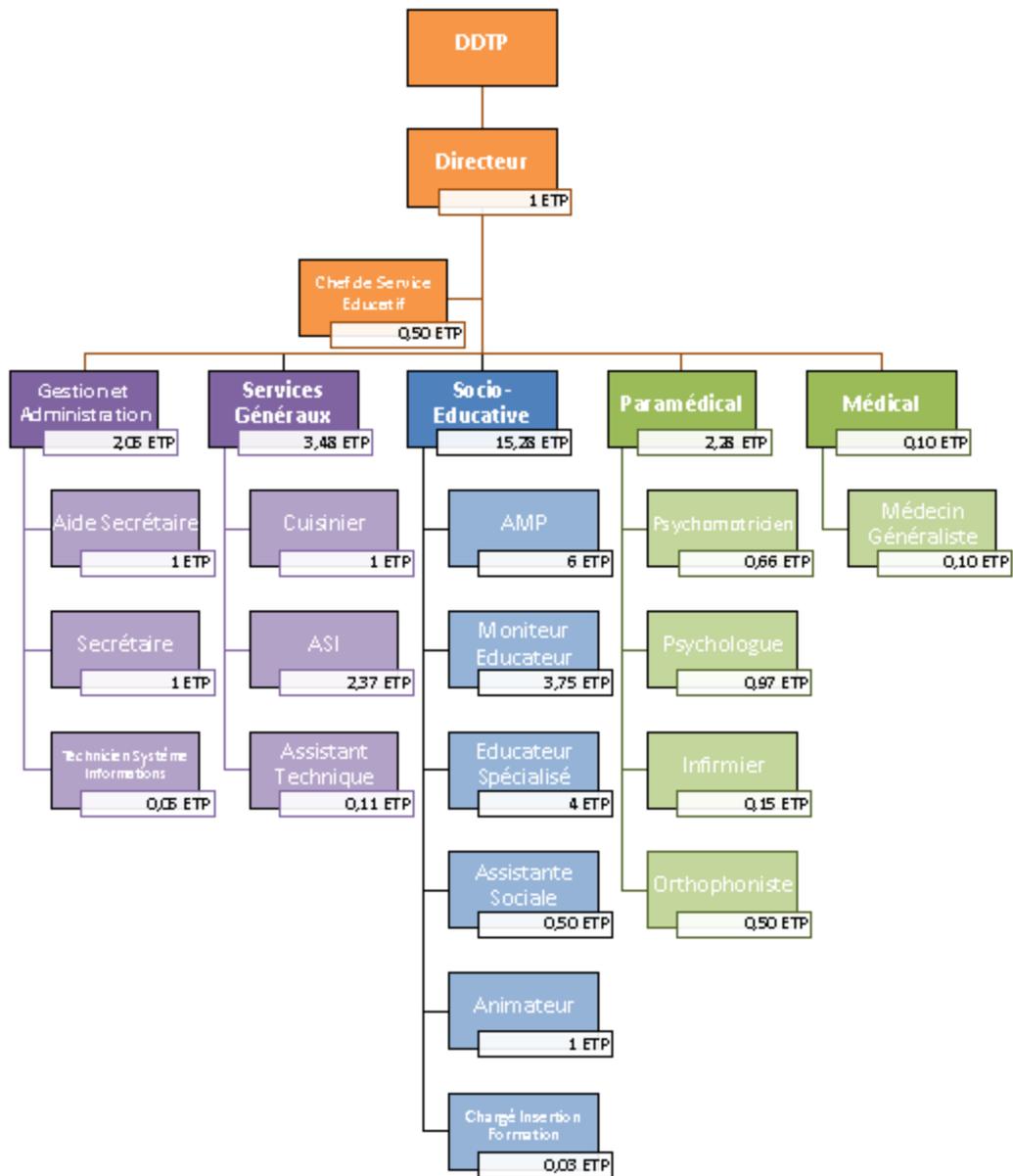
Rôle :

- L'ES coordinateur des dispositifs coordonne les accompagnements apportés aux personnes, en faveur de leur véritable inclusion, participative, favorisant par là même le développement de leur pouvoir d'agir
- Le coordinateur occupe une place à l'interface de la Direction, du Chef de service et de l'équipe éducative
- Il participe à une coordination fonctionnelle et à la transmission des informations
- Il rend compte et interpelle la Direction et le Chef de service pour les prises de décisions

Missions :

- Développement du pouvoir d’agir des personnes accompagnées et des collectifs
- Coordination des activités éducatives, des sorties, mini-séjours.
- Animation d’équipe et communication professionnelle
- Travail en réseau et en partenariat sur le territoire
- Connaissance et maîtrise des enjeux d’évolution du secteur médico-social
- Participation au développement des pratiques inclusives
- Coordination renforcée pour les situations complexes
- Relations avec les familles, Représentants légaux
- Dispositif IMPRO et SESSAD PRO : Coordination des parcours de pré-professionnalisation et de formation des jeunes : permettre l’accès à des dispositifs de type : chantiers-écoles, stages, centres de formation, lycée pro, CFA etc. en lien avec les ressources du territoire : missions locales, cap-emploi etc.
- Dispositif UASA et IMP : Coordination des parcours de vie sociale : préparer le jeune à son choix de vie d’adulte, permettre l’accès à des accueils temporaires en FO FAM MAS, envisager un parcours inclusif en termes de logement et d’accompagnement au domicile

▪ Organigramme fonctionnel et hiérarchique



*DDTP : Directeur Délégué aux Territoires et Plateformes

b- Communication interne et SI

▪ **Organisation des temps de réunions**

Les réunions mises en place permettent un management participatif et facilitent la communication au sein des différentes équipes pluri-professionnelles, et dans l'ensemble des services de l'établissement.

Les réunions mises en place évoluent en fonction des nécessités de service. Elles sont décrites dans le tableau suivant :

TYPE DE REUNION	OBJET/CONTENU	ANIMATION	PARTICIPANTS	FREQUENCE
Institutionnelle	Communication sur les orientations du secteur d'activité, de l'association, de l'établissement	Directrice	Tous les professionnels	Tous les mois (de 2017 à 19) et 1 par trimestre à partir de Septembre 2020
Coordination ES	Organisation des activités et projets transversaux/partenariats	Chef de service, ES Coordonnatrice	Les ES	Hebdomadaire
Coordination IMP	Coordination des projets en cours	Chef de service	Equipe IMP	Hebdomadaire
Coordination UASA	Coordination des projets en cours	Chef de service	Equipe UASA	Hebdomadaire
Coordination IMPRO/SESSAD Pro	Coordination des projets en cours	Directrice, chef de service	Equipe IMPRO/SESSAD Pro	Hebdomadaire
Coordination SESSAD Autisme	Coordination des projets en cours	Directrice	Equipe SESSAD Autisme	Hebdomadaire (à partir de Septembre 2020)
Préparation Projet Personnalisé (par service)	Préparation des projets personnalisés	Chef de service	Représentants de l'équipe concernée	Hebdomadaire (roulement par service)
Clinique (par service)	Analyse clinique des situations, problématiques rencontrées dans le quotidien	Psychologue/Chef de service	Equipe concernée	Roulement toutes les 2 ou 3 semaines selon les services

Réunion para-médicale	Suivi des rééducations, pec para-médicales	Directrice, Chef de service	Médecins, Infirmière, Orthophoniste, Psychomotricienne, Psychologue	Mensuelle
Réunion cadres	Partage des informations concernant les cadres – travail transversal	Directrice	Chef de service, Médecins, Psychologues	Mensuelle
Réunion des services généraux	Suivi des commandes, gestion des stocks, renouvellement des EPI, formation, informations, suivi des procédures	Directrice	Les ASI, la cuisinière, l'ouvrier d'entretien	Trimestrielle
Commission gestion liste de candidatures (usagers)	Analyse des dossiers de candidature des usagers	Directrice, Assistante sociale	Chef de service, médecins, psychologues, éducatrice coordonnatrice	Tous les 2 mois
Commission Restauration	Retours des usagers / suivi des régimes, textures / propositions d'amélioration	Directrice	Jeunes de l'IMP et des UASA, cuisinière, médecin généraliste, infirmière, 2 éducatrices référentes de l'IMP et des UASA	Trimestrielle
COPIL RSE	Suivi du projet d'établissement et mise en oeuvre du CPOM, du PACQ, DUERP, démarche RSE, QVT	Chargée de mission QSE du Siège	Directrice, chef de service, référente QSE, 2 éducatrices	Trimestrielle
COPIL QVT	Mise en œuvre d'actions d'améliorations sur la QVT suite à l'enquête réalisée	Directrice	3 professionnels	Trimestrielle

- **Systèmes d'information utilisés : GLOBULE, SAM**



L'IME Pierre Delmas est abonné à la plateforme globule et dispose d'un site hébergé dont l'adresse est la suivante : imepierredelmas.globule.net

L'ensemble des professionnels intervenant dans l'accompagnement des jeunes admis bénéficie de droits d'accès au dossier partagé et à la gestion des transmissions. Cet outil permet une coordination des acteurs intervenant dans le parcours du jeune.



SAM 2.rdp

L'IME Pierre Delmas utilise le serveur d'accès mutualisé de l'ADIAPH « SAM 2 » qui permet de partager les dossiers et documents informatiques en toute sécurité et selon les droits d'accès et l'arborescence définis conformément au RGPD⁶.

c- La formation des professionnels

Les professionnels bénéficient des formations continues dans le cadre du plan de développement des compétences de l'ADIAPH.

La participation à des actions de formation, à des colloques, à des réunions inter-professionnelles au niveau national et territorial est régulièrement mise en place.

Dans le cadre de l'évolution des pratiques professionnelles vers l'inclusion, les parcours, les accompagnements de type SESSAD, l'ensemble des professionnels ont bénéficié d'heures de formations dédiées en 2019.

Les thématiques de formation dispensées en 2019 ont concerné :

- **L'accompagnement au changement pour soutenir les pratiques professionnelles vers la transition inclusive (axe transversal du CPOM)**
- **Les formations sur l'Autisme :**
 - ABA Fonctionnel
 - Autisme : les comportements problèmes : les comprendre, les prévenir, les accompagner
 - PECS Niveau 1
 - Les particularités de traitement de l'information sensorielle dans l'autisme
- **Formations sur le soin / éducation à la santé :**
 - Soins somatiques et TSA

⁶ RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

- Formation du REPPOP relative aux recommandations du Plan National Nutrition Santé
- Une approche sensorielle : le Snoezelen
- Sexualité

- **Les formations sur les aptitudes professionnelles :**
 - Accompagnement au changement
 - Alerte et signalement en cas de situation grave
 - Ethique professionnelle et relation avec les familles

- **Les formations sur les outils professionnels :**
 - SERAFIN-PH : Journée d'information
 - Atelier en intra : bâtir son plan de développement des compétences

- **Les formations liées à la sécurité :**
 - Sauveteur Secouriste du Travail
 - Maîtrise du risque lié aux légionnelles et de brûlure dans les réseaux d'eau sanitaire

- **Les formations diplômantes, certifiantes, VAE :**
 - Secrétaire assistante médico-sociale

2. Les moyens matériels

a- Infrastructures et accessibilité

L'IME dispose de locaux accessibles et de plain-pied. Un audit accessibilité a été réalisé et un plan d'amélioration a été élaboré et est en cours de mise en œuvre.

Les bâtiments sont régulièrement entretenus par l'ouvrier d'entretien et font l'objet d'un PPI⁷ validé par l'ARS sur une période de 5 ans.

b- Matériel mis à disposition

3. Politique santé sécurité au travail (SST) et RSE

Le Comité de Pilotage RSE composé de la directrice, chef de service, du référent qualité, de deux éducatrices et animé par la chargée de mission qualité, sécurité, environnement du siège, se réunit régulièrement pour faire le point sur l'état d'avancement des actions suivantes :

- Plan d'action qualité
- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Formalisation du projet d'établissement et mise en œuvre du CPOM
- Démarche RSE

a. Santé et Sécurité au Travail

Des formations initiales SST⁸ ainsi que les recyclages réguliers sont proposés aux salariés. Le rôle des référents SST formés est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention au sein de l'établissement.

Le DUERP est réalisé chaque année sous forme d'audit croisé entre 2 établissements. Des réunions organisées par unité de travail permettent d'évaluer l'ensemble des risques professionnels, tenant compte des moyens de prévention en place. Un plan d'amélioration est établi, mis en œuvre et suivi par le COPIL RSE de l'établissement.

⁷ PPI : Plan Pluriannuel d'Investissements

⁸ SST : Sauveteur Secouriste du Travail

b. Qualité de Vie au Travail

« La Qualité de Vie au Travail » désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des entreprises. Elle s'appuie sur l'expertise des professionnels quant à leur propre travail et à leur capacité à identifier des marges de manœuvres et des moyens d'améliorer les organisations.

Le COPIL QVT de l'IME Pierre Delmas s'est mis en place en 2019, suite à une enquête QVT réalisée en 2018 sur l'ensemble des établissements et services de l'ADIAPH.

Ce COPIL, animé par la Directrice d'établissement, et composé de 3 professionnels qui se sont portés volontaires, analyse les résultats de l'enquête, en vue de proposer des actions d'amélioration.

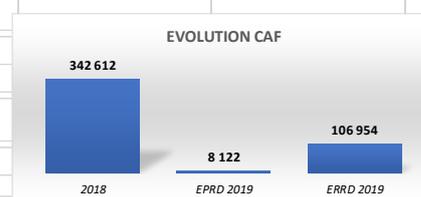
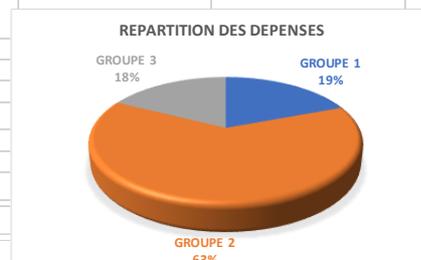
c. Gestion éco-responsable



L'IME Pierre Delmas est engagé dans la démarche RSE et met en place des actions éco-responsable notamment sur le tri des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la recherche d'économies d'énergies etc.

4. Les moyens financiers

N°FINES		330781105			IME PIERRE DELMAS (hors dispositif RAPT)	
SYNTHESE PRIX DE REVIENT - RESULTAT						
Nature	Groupe	2018	EPRD 2019	ERRD 2019	Ecart vs EPRD	Ecart vs N-1
DEPENSES	GROUPE 1	299 166	323 896	314 126	-9 771	14 960
	GROUPE 2	1 094 652	1 116 222	1 035 656	-80 566	-58 995
	GROUPE 3	254 832	261 047	286 439	25 392	31 607
Total DEPENSES		1 648 650	1 701 165	1 636 221	-64 944	-12 429
RECETTES	Atténuation G2	38 700	13 454	16 125	2 671	-22 574
	Atténuation G3	54 046	80 022	160 904	80 882	106 858
Total RECETTES		92 746	93 477	177 029	83 553	84 284
PRIX DE REVIENT		1 555 904	1 607 688	1 459 192	-148 496	-96 712
Total Produits de Tarification		1 632 810	1 603 199	1 603 199	1	-29 611
RESULTAT COMPTABLE		76 906	-4 490	144 007	148 497	67 101
Reprise de Réserves		1 739	1 739	1 739	0	0
Reprise de Résultat		-31 922	2 751	2 751	0	34 673
RESULTAT ADMINISTRATIF AVT NON OPPOSABLE		46 723	0	148 497	148 497	101 774
PRIX DE REVIENT NET RESERVE		1 554 166	1 605 950	1 457 453	-148 496	-96 712
CAF		342 612	8 122	106 954	98 833	-235 657
CAPACITES AUTORISEES		52	52	52	0	0
Tarification / Place		31 400 €	30 831 €	30 831 €	0 €	- 569 €
Prix Revient Net / Place		29 888 €	30 884 €	28 028 €	- 2 856 €	- 1 860 €
TOTAL ACTIVITES		9 844	9 943	9 389	-554	-455
Tarification / Jour		165,87 €	161,24 €	170,75 €	9,51 €	4,88 €
Prix Revient Net / Jour		157,88 €	161,52 €	155,23 €	- 6,29 €	- 2,65 €



5. ANALYSE SWOT

	POINTS FORTS	POINTS D'AMELIORATION
ORIGINE INTERNE	Les professionnels sont diplômés, compétents, et formés au public spécifique porteur de handicap mental, et TSA	Poursuivre et renforcer les formations liées à l'autisme afin d'optimiser nos réponses / suivre les travaux de recherche en cours / Suivre et être acteur des plans autisme
	Les professionnels ont l'expérience du travail auprès des jeunes et en lien étroit avec leurs familles/représentants légaux	Développer les pratiques ambulatoires de type SESSAD
	Une direction expérimentée sur les transformations liées à l'offre de services et à l'accompagnement des équipes dans ces nouveaux modes de fonctionnement	Fonctionner en dispositif intégré IME-SESSAD
	OPPORTUNITES	MENACES
ORIGINE EXTERNE	Des jeunes et familles en demande pour accéder à l'école, aux loisirs, aux formations professionnels, un travail, des soins de qualité etc.	Des familles plus en demande de protection pour leur enfant, et en recherche de « place ».
	Travail en réseau avec des partenaires prêts à intervenir dans une logique de parcours	Des partenaires qui seraient potentiellement dans des logiques « concurrentielles » ou qui auraient des représentations négatives

6. L'ORGANISATION DE DEMAIN : AXES STRATEGIQUES DE TRAVAIL

Axe stratégique	Objectifs opérationnels (Résultat attendu de l'action)	Actions à mettre en place
<p>Axe 6 : Passer d'une logique d'établissement à une plateforme de services et de dispositifs intégrés au sein du territoire Bordeaux Métropole</p>	<p><u>Objectif 1</u> : Fonctionner en dispositif intégré IME-SESSAD afin de fluidifier les parcours des jeunes accompagnés</p>	<p>→ Suivre les décrets d'application de l'Art. L 312-7-1 du CASF (<i>issu de la Loi du 26.07.2019 pour une école de la confiance</i>) permettant de fonctionner en dispositif intégré IME-SESSAD (<i>à l'instar des DITEP</i>)</p>
		<p>→ Assouplir les règles administratives concernant les orientations pour fluidifier les parcours : travail à mener en lien avec la MDPH, l'ARS</p>
	<p><u>Objectif 2</u> : Imaginer des parcours innovants, ouvrir la palette des possibles</p>	<p>→ Proposer des modalités d'accompagnement diversifiées modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, des adolescents et jeunes adultes accompagnés</p>
		<p>→ Travailler en lien étroit avec le jeune et ses représentants légaux afin de les soutenir dans des choix mesurés</p>
		<p>→ Mettre en place les partenariats liés au projet du jeune</p>
	<p><u>Objectif 3</u> : Accompagner les professionnels dans cette nouvelle organisation plus transversale</p>	<p>→ Management bienveillant et disponibilité de l'équipe de direction</p>
		<p>→ « Benchmarker » pour voir comment cela fonctionne ailleurs : par exemple dans les DITEP / SESSAD</p>
		<p>→ Formation continue des professionnels (via le PDC) pour développer les pratiques inclusives au service du parcours des jeunes, pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes porteurs de TSA, TND.</p>

Conclusion générale

Les perspectives de l'IME Pierre Delmas sont à envisager dans le cadre du CPOM 2019-2023 de l'ADIAPH, en particulier au sein du pôle Enfant.

Seront au cœur des préoccupations des professionnels, les réponses à apporter :

- aux besoins évolutifs des enfants et attentes des parents vers la transition inclusive : les parcours coordonnés à visée d'autonomie et d'inclusion des enfants dans tous les domaines de la vie et au plus près de leur domicile : école, centre de loisirs, domicile, accès à tous les dispositifs de droit commun (santé, loisirs, travail) ;
- en matière de prévention des ruptures dans les parcours de vie des enfants, adolescents, jeunes adultes : assurer la continuité du parcours de vie ;
- dans la poursuite et le développement des approches spécifiques pour les enfants porteurs de TSA, en application des recommandations HAS et ANESM ;
- dans le développement des partenariats stratégiques et territoriaux nécessaires pour contribuer à atteindre l'objectif « zéro sans solution ».

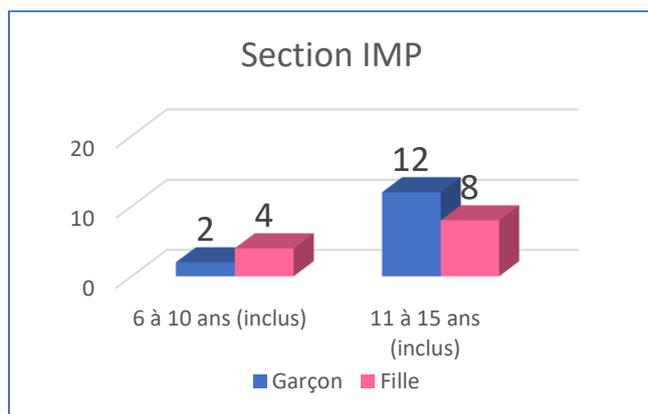
ANNEXES

Annexe 1 : Caractéristiques de la population accueillie

EXTRAIT du Rapport d'Activité 2019 (selon indicateurs ANAP)

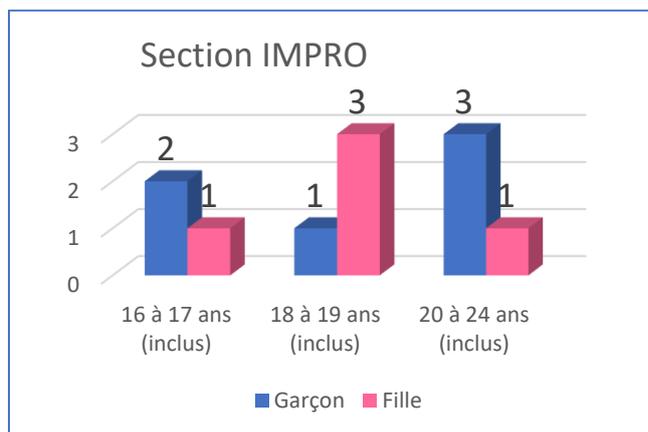
Caractéristiques

Figure 1 : Répartition par âge et par sexe des jeunes accompagnés au 31/12

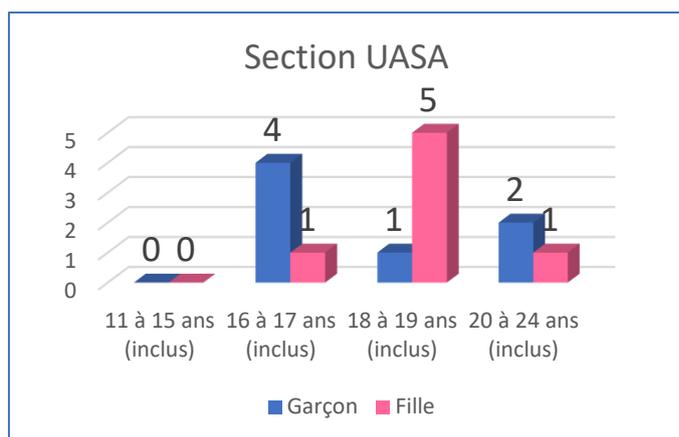


La moyenne d'âge sur l'IMP est de 12,03 ans au 31/12/2019 avec une répartition de 14 garçons et 12 filles. La proportion la plus importante concerne 20 jeunes qui ont entre 11 et 15 ans.

6 jeunes ont entre 6 et 10 ans.



La moyenne d'âge sur l'IMPRO est de 18,70 ans au 31/12/2019 avec une répartition de 6 garçons et 5 filles. La proportion est répartie de façon équilibrée entre les différentes catégories d'âges référencés : 3 jeunes ont entre 16 et 17 ans ; 4 jeunes ont entre 18 et 19 ans ; 4 jeunes ont entre 20 et 24 ans.



La moyenne d'âge sur les UASA est de 18,36 ans au 31/12/2019 avec une répartition égale de 7 garçons et 7 filles. La proportion la plus forte correspond à la tranche d'âge 18-19 ans (6 jeunes), suivie par la catégorie 16-17 ans (5 jeunes), puis celle de 20 à 24 ans (3 jeunes en aménagement CRETON).

Tableau 1 : Répartition des jeunes accompagnés en fonction des types de déficiences principales et associées au 31/12

	Déficience principale	Déficiences associées
Déficiences intellectuelles	39.22 %	58.82 %
Autisme et autres TED	31.37 %	11.76 %
Troubles du comportement et de la communication	1.96 %	70.59 %
Troubles psychique	0 %	15.69 %
Troubles du langage et des apprentissages	0 %	86.27 %
Déficiences auditives	0 %	5.88 %
Déficiences visuelles	0 %	1.96 %
Déficiences motrices	0 %	9.80 %
Déficiences métaboliques	0 %	15.69 %
Cérébro-lésions	3.92 %	0 %
Polyhandicapées	0 %	0 %
En cours de diagnostics	0 %	3.92 %
Autres déficiences	23.92 %	7.84 %

Au 31/12/2019, tous les jeunes accueillis au sein de l'IME Pierre Delmas ont une déficience intellectuelle (à titre principal ou associée).

Les déficiences principales se déclinent dans les proportions suivantes :

- 39.22 % ont une déficience intellectuelle
- 31.37 % sont porteurs d'Autisme et autres TED
- 23.92 % ont d'autres déficiences : cette catégorie correspond aux syndrômes génétiques à l'origine du handicap
- 3.92 % ont des cérébro-lésions
- 1.96 % ont des troubles du comportement et de la communication

Il est à noter que les 2 déficiences principales majoritaires concernent la déficience intellectuelle, et les jeunes porteurs d'autisme et autres TED.

Les déficiences associées des jeunes accueillis sont en corrélation avec l'autorisation en vigueur pour les différents services : IMP, IMPRO et UASA.

Tableau 2 : Mesures de protection au 31/12

Mesure	2017	2018	2019
Accompagnement social personnalisé (MASP)	0	0	0
Accompagnement judiciaire (MAJ)	0	0	0
Sauvegarde de justice	0	0	0
Curatelle	0	0	0
Tutelle	7	7	7
Autre Protection	0	1	1
Protection judiciaire	6	6	6
Protection administrative	5	2	1

Les mesures de protection des jeunes accompagnés sont stables sur les 3 dernières années.

Au 31/12/2019 :

- Parmi les mineurs, 6 bénéficient d'une mesure de protection judiciaire, 1 d'une mesure de protection administrative.
- Parmi les jeunes majeurs : 7 sont sous tutelle complète (tutelle à la personne et tutelle aux biens) et 1 bénéficie d'une autre mesure de protection (habilitation familiale).

➤ **Éloignement géographique**

L'IME Pierre Delmas ayant un agrément pour 52 places en semi-internat, l'ensemble des jeunes accompagnés sont domiciliés en Gironde.

Tableau 3 : Origine géographique des enfants

Secteur géographique	Nombre de jeunes concernés au 31/12/2019
Bordeaux métropole	34
Rive droite	5
Médoc/Portes du Médoc	12
TOTAL	51

Tableau 4 : Répartition des enfants selon la distance domicile / établissement

Km	2017	2018	2019
De 0 à 5 km	9	13	7
De 5 à 10 km	19	20	11
De 10 à 15 km	12	15	16
De 15 à 20 km	6	5	12
De 20 à 30 km	3	2	5
De 30 à 40 km	0	0	0
De 40 à 50 km	0	0	0
+ de 50 km	0	0	0

Tableau 5 : Récapitulatif des tournées de ramassage des enfants

Circuits de ramassage	Type	Secteur géographique	Nombre d'enfants concernés	Nb de kms (1 aller)
Tournée 1	Sous-traitance	Bordeaux métropole	8	34,5
Tournée 2		Bordeaux métropole	5	17,1
Tournée 3		Bordeaux métropole	6	19,8
Tournée 4		Portes du Médoc - Bordeaux métropole	7	41,5
Tournée 5		Bordeaux métropole	8	43,5
Tournée 6		Bordeaux métropole	6	23,2
Tournée 7 (Bassens)		Bordeaux centre - Bordeaux Nord	4	31,6
Tournée 8 (Bassens)		Portes du Médoc - Bordeaux Nord	5	37,3

L'ensemble des tournées de transports est sous-traité à 2 sociétés prestataires. Un effort de rationalisation est effectué pour optimiser les zones géographiques desservies.

Les transports s'effectuent dans des véhicules accueillant en moyenne 6 enfants par tournée, sans accompagnateur (à part le chauffeur).

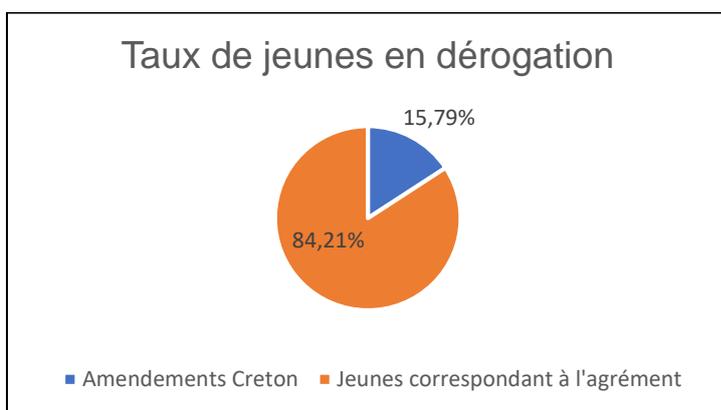
Des réunions avec les chauffeurs des 2 sociétés de transport sont proposées et animées par la Direction ou le Chef de service de l'IME dans l'année (minimum 2 par an) afin de partager les modalités d'accompagnement spécifique de certains enfants, faire le point des relations avec les familles et faire du lien avec l'IME.

La particularité des transports sur la Métropole Bordelaise concerne les temps de transports qui peuvent varier en fonction des horaires, des jours et de la densité du trafic routier. La question de la distance est moins prégnante.

Jeunes en dérogation ou hors autorisation / Relevant d'amendement Creton

Tableau 6 : Taux de jeunes en dérogation ou hors autorisation pour motif d'âge

	2017	2018	2019
Nb de jeunes en dérogation ou hors autorisation accompagnés sur l'année	11	7	9 (dont 5 sur l'IMPRO et 4 sur les UASA)
Nb total de jeunes accompagnés sur l'année	57	61	57
Taux de jeunes en dérogation ou hors autorisation	19.30 %	11.48 %	15.79 %



L'effectif des jeunes accompagnés en amendement CRETON est en légère hausse entre 2018 et 2019 et en baisse par rapport à 2017. Ce constat résulte du travail important de partenariat mis en place avec les établissements et services du secteur adulte et du secteur travail.

La dynamique d'accompagnement à la sortie de l'IME pour les jeunes arrivant à l'âge adulte sera à maintenir dans les 5 prochaines années au regard de la pyramide des âges des jeunes accueillis.

Les mouvements

➤ File active

Tableau 7 : File active des jeunes accompagnés sur l'année

	2017	2018	2019
Nb de jeunes accompagnés au 31/12	49	55	51
Nb de jeunes sortis dans l'année	8	6	6
File active	57	61	57

La file active 2019 est stable sur les 3 dernières années.

➤ Admissions et réorientations

Tableau 8 : Les entrées et les sorties

	2017	2018	2019
Nb de jeunes entrées dans l'année	6	12	2
Nb de jeunes sorties dans l'année	8	6	6

Les entrées et les sorties détaillées par section

	2017			2018			2019		
	IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA
Nb de jeunes entrées dans l'année	2	2	2	8	3	1	0	1	1
Nb de jeunes sorties dans l'année	0	3	5	1	1	4	2	3	1

Le nombre des entrées réalisées en 2019 est plus faible par rapport aux 2 années précédentes. Ceci s'explique par les sorties qui ont été compensées par 2 admissions et également par l'augmentation des temps de présence de certains jeunes à temps partiel, conformément à leurs projets personnalisés d'accompagnement.

Tableau 9 : Répartition des jeunes accompagnés selon leur provenance

Nombre de jeunes accompagnés dans l'effectif au 31/12 provenant	2017	2018	2019
Du domicile ou milieu ordinaire	12	12	12
D'un établissement de santé	10	9	8
D'un établissement médico-social	27	34	31
Dont la provenance est inconnue	0	0	0

Répartition des jeunes accompagnés selon leur provenance par section

Nombre de jeunes accompagnés dans l'effectif au 31/12 provenant	2017			2018			2019		
	IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA
Du domicile ou milieu ordinaire	11	0	1	11	0	1	11	0	1
D'un établissement de santé	5	1	4	6	1	2	5	1	2
D'un établissement médico-social	10	10	7	11	12	11	10	10	11
Dont la provenance est inconnue	0	0	0	0	0	0	0	0	0

La majorité des jeunes accueillis en 2019 a un parcours antérieur en établissement ou service médico-social : en crèche spécialisée, jardin d'enfant spécialisé, autre IMP, voire SESSAD. Cette tendance se maintient sur 3 ans.

Tableau 10 : Répartition des jeunes accompagnés sorties définitivement dans l'année par motif et destination

	2017	2018	2019
Par décès survenus au sein de l'ESMS	0	0	0
Par hospitalisation	0	0	0
Par retour à domicile ou en milieu ordinaire	1	0	3
Par réorientation vers un autre établissement médico-social	7	6	3

Répartition des jeunes accompagnés sorties définitivement dans l'année par motif et destination par section

	2017			2018			2019		
	IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA
Par décès survenus au sein de l'ESMS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Par hospitalisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Par retour à domicile ou en milieu ordinaire	0	0	1	0	0	0	1	1	1
Par réorientation vers un autre établissement médico-social	0	3	4	1	1	4	1	2	0

Les 6 sorties en 2019 correspondent à 3 sorties vers d'autres établissements médico-sociaux (2 FO, 1 IME avec internat) ; 2 sorties en raison d'un déménagement familial, avec un accompagnement de nos services pour la recherche d'un nouvel établissement ; 1 sortie pour un retour au domicile à la demande des parents.

Tableau 11 : Durée moyenne du séjour des jeunes sorties définitivement au cours de l'année

	2017	2018	2019
Somme des durées d'accompagnement pour les jeunes sorties définitivement dans l'année	32298	22554	10765
Nombre de jeunes sorties dans l'année	8	6	6
Durée moyenne de séjour	4037	3759	1794

Durée moyenne du séjour des jeunes sorties définitivement au cours de l'année par section

	2017			2018			2019		
	IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA
Somme des durées d'accompagnement pour les jeunes sorties définitivement dans l'année	0	5627	26671	3579	1521	17454	2579	3242	4944
Nombre de jeunes sorties dans l'année	0	3	5	1	1	4	2	3	1
Durée moyenne de séjour	0	1875	5334	3579	1521	4363	1290	1081	4944

La durée moyenne de séjour en 2019 est plus faible que les 2 années précédentes. Elle correspond à un parcours d'une durée moyenne de 4,9 ans. Cela s'explique par les 2 sorties des jeunes de l'IMP (avant 16 ans) : 1 sortie en raison d'une intégration dans un IME avec internat, 1 sortie en raison d'un

déménagement familial. Les années précédentes, les sorties étaient plus importantes concernant les jeunes adultes de l'IMPRO et des UASA, avec des durées moyennes d'accompagnement plus longues.

Les absences

Tableau 12 : Evolution du nombre moyen de journées d'absence des jeunes accompagnés

	2017	2018	2019
Nb de jours d'absence des jeunes accompagnés dans l'effectif du 01/01 au 31/12	1121	1608	1836
Nb de jeunes ayant été absent au moins une fois dans l'effectif du 01/01 au 31/12	57	55	57
Nb moyen de journées d'absences des jeunes accompagnés sur la période	19.67	29.24	32.21

L'indicateur 2019 tient compte de toutes les absences des personnes accompagnées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 : quels que soient la durée, le motif et le caractère prévisible ou non de l'absence. Cela correspond aux absences pour : Maladie, Hospitalisation, Examens médicaux, Cure, Absences diverses, Stages et Inclusions scolaires pendant la période d'ouverture de l'IME.

Entre 2018 et 2019, il est à noter un nombre de journées d'absences légèrement plus important notamment pour motif de maladie, examens médicaux, absences diverses et stages et inclusions scolaires.

Tableau 13 : Taux d'hospitalisation complète (dont hospitalisation à domicile)

	2017	2018	2019
Nb de jours d'hospitalisation complète	26	31	31
Nb de journées réalisées	9425	9844	9389
Taux d'hospitalisation complète	0.28 %	0.31 %	0.33 %

Le taux d'hospitalisation complète est en légère progression sur les 3 dernières années, mais il reste faible (0.33 %).

Les formations des jeunes

➤ Les stagiaires accueillis en ESAT

Nombre de stages réalisés par les jeunes de l'IMPRO Bassens en ESAT en 2019 : **5**

Nombre de jeunes ayant réalisé des stages en ESAT en 2019 : **4**

Nombre de jeunes participant au chantier école en espaces verts : **3**

Nombre de jeunes participant au chantier école en hygiène et propreté : **4**

➤ **La RAE**

2 jeunes de l'IMPRO ont validé une RAE sur le métier d'Agent de Restauration en 2018/2019. Ils ont été accompagnés par une Monitrice Éducatrice qui a également participé à la formation RAE.

Annexe 2 : Eléments d'activités de l'établissement / du service

EXTRAIT du Rapport d'Activité 2019 (selon indicateurs ANAP)

Tableau 14 : Les éléments d'activités de l'établissement

	Définition	2017	2018	2019
Nb de places - Autorisation	Accueil de jour	52	52	52
Nb de journées d'ouverture		210	210	210
Nb de journées théoriques	<i>Nb de jours d'ouverture x nb d'utilisateurs "autorisés" (autorisation)</i>	10920	10920	10920
Nb de journées prévisionnelles (BP)	<i>Nb de journées prévues au budget prévisionnel (BP)</i>	10500	10289	9943
Nb de journées réalisées	<i>Nb de journées réellement réalisées</i>	9425	9844	9389
Nb de journées accordées (BA)	<i>Nb de journées au budget exécutoire ou au budget accordé (BA)</i>	10205	10289	9943

Les éléments d'activités de l'établissement par section

	Définition	2017			2018			2019		
		IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA
Nb de places - Autorisation	Accueil de jour	26	12	14	26	12	14	26	12	14
Nb de journées d'ouverture		210	210	210	210	210	210	210	210	210
Nb de journées théoriques	<i>Nb de jours d'ouverture x nb d'utilisateurs "autorisés" (autorisation)</i>	5460	2520	2940	5460	2520	2940	5460	2520	2940
Nb de journées prévisionnelles (BP)	<i>Nb de journées prévues au budget prévisionnel (BP)</i>	<i>Pas de détail par section</i>								
Nb de journées réalisées	<i>Nb de journées réellement réalisées</i>	4814	2214	2397	4830	2550	2464	4629	2292	2468
Nb de journées accordées (BA)	<i>Nb de journées au budget exécutoire ou au budget accordé (BA)</i>	<i>Pas de détail par section</i>								

L'activité réalisée en 2019 (9 389 journées) est en diminution par rapport à 2018 et plus proche du nombre de journées réalisées en 2017.

Par rapport au prévisionnel établi en janvier 2019 (9943 journées) l'objectif des journées réalisées (9389 journées) est atteint à hauteur de 94.43 %. Par rapport à la prévision actualisée en octobre 2019 lors de la préparation de l'EPRD 2020 (9512 journées) l'objectif est atteint à hauteur de 98.71 %.

Certaines absences ont eu un impact sur l'activité du fait de leur caractère imprévisible : absences pour motif d'hospitalisations, maladie notamment.

Les absences liées aux inclusions scolaires, stages en ESAT, accueils temporaires dans les foyers ont également un impact négatif sur la comptabilisation des journées réalisées, alors que ces possibilités offertes s'inscrivent pleinement dans la logique de parcours inclusive, conformément aux projets personnalisés des jeunes accompagnés, et en cohérence avec les politiques publiques.

Tableau 15 : Evolution du taux de réalisation de l'activité sur 3 ans

	2017	2018	2019
Nb de journées réalisées (y compris temporaire) – Quel que soit le mode d'accompagnement	9425	9844	9389
Nb de journées prévisionnelles budgétées (y compris temporaire)	10500	10289	9943
Taux de réalisation de l'activité	89.76 %	95.67 %	94.43 %

Le taux de réalisation de l'activité en 2019 est en légère baisse par rapport à 2018 et en hausse par rapport à 2017.

Ceci s'explique par :

- 2 sorties effectives dans le dernier trimestre 2019 n'ayant pas fait l'objet de nouvelles admissions dans ce dernier trimestre, en prévision des transformations de places en SESSAD prévues en 2020 ;
- le taux d'absentéisme des jeunes accompagnés tout au long de l'année (tous motifs pris en compte y compris les inclusions scolaires, les stages inclusifs, les Accueils temporaires).

Tableau 16 : Evolution du taux d'occupation des places financées sur 3 ans

	2017	2018	2019
Nb de journées réalisées (y compris temporaire) – Quel que soit le mode d'accompagnement	9425	9844	9389
Nb de journées théoriques (y compris temporaire)	10920	10920	10920
Taux d'occupation des places financées	86.31 %	90.15 %	85.98 %

Evolution du taux d'occupation des places financées sur 3 ans par section

	2017			2018			2019		
	IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA
Nb de journées réalisées (y compris temporaire) – Quel que soit le mode d'accompagnement	4814	2214	2397	4830	2550	2464	4629	2292	2468
Nb de journées théoriques (y compris temporaire)	5460	2520	2940	5460	2520	2940	5460	2520	2940
Taux d'occupation des places financées	88.17 %	87.86 %	81.53 %	88.46 %	101.19 %	83.81 %	84.78 %	90.95 %	83.95 %

L'ensemble des tableaux ci-dessus montre que le taux d'occupation des places en 2019 (85.98 %) est en légère baisse par rapport aux 2 années précédentes. Dans le détail par section, on constate que l'IMPRO a le plus fort taux d'occupation (90.95 %), ensuite l'IMP (84.78 %) et les UASA (83.95 %). Ceci est cohérent au regard du public accueilli sur chaque service et les absences spécifiques pouvant impacter l'activité : absences maladie, examens médicaux et périodes d'hospitalisation plus importantes sur les UASA notamment.

➤ **Dynamique de rotation**

Tableau 17 : Taux d'admissions sur les places financées

	2017	2018	2019
Nb d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	6	12	2
Nb de places financées (hors accompagnement temporaire)	52	52	52
Taux d'admission sur les places financées	11.54 %	23.08 %	3.85 %

Le taux d'admission apparaît en baisse en 2019 car la priorité s'est portée sur l'augmentation du temps de présence des jeunes à temps partiel, conformément aux attentes des familles et à l'évolution des besoins de leurs enfants.

Tableau 18 : Taux de rotation des jeunes accompagnés

	2017	2018	2019
[Nb de sorties dans l'année (hors tempo) + nb d'entrées dans l'année (hors tempo)] / 2	(8+6)/2=7	(6+12)/2=9	(6+2)/2 = 4
Nb de places financées (hors tempo)	52	52	52
Taux de rotation des jeunes accompagnés	13.46 %	17.31 %	7.69 %

Taux de rotation des jeunes accompagnés par section

	2017			2018			2019		
	IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA	IMP	IMPRO	UASA
[Nb de sorties dans l'année (hors tempo) + nb d'entrées dans l'année (hors tempo)] / 2	2/2=1	(3+2)/2=2.5	(5+2)/2=3.5	(1+8)/2=4.5	(1+3)/2=2	(4+1)/2=2.5	2/2= 1	(3+1)/2 = 2	(1+1)/2 = 1
Nb de places financées (hors tempo)	26	12	14	26	12	14	26	12	14
Taux de rotation des jeunes accompagnés	3.85 %	20.83 %	25 %	17.31 %	16.67 %	17.86 %	3.85 %	16.67 %	7.14 %

Le taux de rotation 2019 est en baisse par rapport aux 2 années précédentes.

Dans le détail par section, on peut noter que le taux de rotation sur l'IMP en 2019 (3.85 %) est identique à celui de 2017, et en baisse par rapport à 2018. Concernant l'IMPRO, le taux de rotation est stable en 2018 et 2019 (16.67 %). Concernant les UASA, le taux de rotation est plus faible du fait des passages internes des jeunes de l'IMP vers les UASA qui sont un peu plus fréquents par rapport aux admissions externes.

Annexe 3 : Fiches actions

Fiche action N° 1



Axe stratégique n°1 : Améliorer l'accompagnement et l'inclusion scolaire et sociale des enfants en situation de handicap présentant des troubles du spectre de l'autisme



Référent :
C. DE ARANJO, Directrice

GROUPE DE TRAVAIL



➤ **Groupes de travail sur la transformation de l'offre / Serafin-ph / les partenariats**

Objectifs opérationnels	QUAND ? Planning	COMMENT ? Moyens	RESULTAT(S) Indicateurs
Transformer 9 places d'IMP en 9 places de SESSAD Autisme	Septembre 2020	→ Changement d'autorisation	Obtention de la nouvelle autorisation
		→ Projet de service à moyens constants par redéploiement/mutualisation	Projet de service du SESSAD Autisme
		→ Accompagnement des professionnels / formation sur le changement et les pratiques ambulatoires	Attestations de formations
		→ Communication du projet aux partenaires et aux futurs bénéficiaires	Plaquette du SESSAD Autisme / Réunions partenaires
Créer 5 places de SESSAD Autisme (pour porter l'effectif de 9 à 14 places)	Septembre 2022	→ Changement d'autorisation	Obtention de la nouvelle autorisation
		→ Demande de moyens nouveaux : par ENI	Obtention des moyens nouveaux dans la dotation CPOM

Fiche action N° 2



Axe stratégique n°2: Améliorer l'accompagnement, l'accès à la formation professionnelle et l'inclusion professionnelle des jeunes en situation de handicap



Référent :
C. DE ARANJO, Directrice

GROUPE DE TRAVAIL



➤ **Groupes de travail sur la transformation de l'offre / Serafin-ph / les partenariats**

Objectifs opérationnels	QUAND ? Planning	COMMENT ? Moyens	RESULTAT(S) Indicateurs
Transformer 6 places d'IMPRO en 10 places de SESSAD PRO	Septembre 2020	→ Changement d'autorisation pour Septembre 2020	Obtention de la nouvelle autorisation
		→ Projet de service à moyens constants par redéploiement/mutualisation	Projet de service du SESSAD PRO
		→ Accompagnement des professionnels / formation sur le changement et les pratiques ambulatoires	Attestations de formation
		→ Communication du projet aux partenaires et aux futurs bénéficiaires	Plaquette SESSAD Pro / Réunions partenaires

Fiche action N° 3



Axe stratégique n°3 : Développer les pratiques ambulatoires à visée inclusive



Référent :
C. DE ARANJO, Directrice

GROUPE DE TRAVAIL



➤ **Groupes de travail sur la transformation de l'offre / Serafin-ph / les partenariats**

Objectifs opérationnels	QUAND ? Planning	COMMENT ? Moyens	RESULTAT(S) Indicateurs
Accompagner les professionnels par la formation et l'expérience	2019-2023	→ Benchmarking : rencontrer les partenaires et services similaires pour échanger sur leurs pratiques	Dates et CR de rencontres/visites des autres structures
		→ Formation des professionnels (PDC) sur les pratiques de type SESSAD	Attestations de formation
		→ Capitaliser les retours d'expérience : par exemple développement des visites à domicile pendant la période de crise sanitaire liée au COVID-19	Tableaux de bord du PDC (Plan de Continuité de l'Activité)
Créer les places de SESSAD Autisme et SESSAD PRO	Septembre 2020	Cf fiche action n°1	Cf fiche action n°1
		Cf fiche action n°2	Cf fiche action n°2

Fiche action N° 4



Axe stratégique n°4 : Développer le pouvoir d’agir des personnes accompagnées



Référent :
C. DE ARANJO, Directrice

GROUPE DE TRAVAIL



➤ **Groupes de travail sur la transformation de l’offre / Serafin-ph / les partenariats**

Objectifs opérationnels	QUAND ? Planning	COMMENT ? Moyens	RESULTAT(S) Indicateurs
Développer la pair-aidance	2019-2023	→ Développer les témoignages des personnes accompagnées	Nombre de témoignages/articles dans le journal interne
		→ Valoriser les réussites et les faire partager	Nombre d’informations au CVS (CR), nombre d’ateliers dédiés (Conseil Coopératif ou autres), remises de diplômes (RAE par ex.)
		→ Développer le tutorat / parrainage des personnes accompagnées entre elles	Liste des tuteurs/parrains volontaires parmi les jeunes
		→ Identifier les partenariats possibles : GEM , Associations etc.	Liste/schéma actualisé des partenaires identifiés
Former les personnes accompagnées à la connaissance et l’exercice de leurs droits sociaux et civiques	2019-2023	→ Accompagnement à la citoyenneté par l’assistante sociale, les éducateurs	Nombre d’ateliers éducatifs ou accompagnements dédiés
		→ Soutenir les personnes dans leurs actions individuelles et collectives	Nombre d’accompagnements spécifiques

Fiche action N° 5



Axe stratégique n°5 : Favoriser l'interprofessionnalité pour un parcours de vie coordonné



Référent :
C. DE ARANJO, Directrice

GROUPE DE TRAVAIL



➤ **Groupes de travail sur la transformation de l'offre / Serafin-ph / les partenariats**

Objectifs opérationnels	QUAND ? Planning	COMMENT ? Moyens	RESULTAT(S) Indicateurs
Maintenir et développer les partenariats au service du parcours du jeune	2019-2023	→ Rencontrer régulièrement les partenaires intervenants dans le projet du jeune	Dates de rencontres
		→ Chercher des nouveaux partenariats au service du projet du jeune	Liste/schéma des partenaires actualisé
		→ Intervenir en complémentarité et dans le respect des rôles de chacun	Résultats des enquêtes de satisfaction auprès des partenaires
Objectif 2 : Faire partie d'un réseau de professionnels pour améliorer les pratiques	2019-2023	→ Participer à des réunions, groupes de travail inter-associatifs, réunions territoriales	Dates et CR des réunions

Fiche action N° 6



Axe stratégique n°6 : Passer d'une logique d'établissement à une plateforme de services et de dispositifs intégrés au sein du territoire Bordeaux Métropole



Référent :
C. DE ARANJO, Directrice

GROUPE DE TRAVAIL 	<p>➤ Groupes de travail sur la transformation de l'offre / Serafin-ph / les partenariats</p>
---	---

Objectifs opérationnels	QUAND ? Planning	COMMENT ? Moyens	RESULTAT(S) Indicateurs
Fonctionner en dispositif intégré IME-SESSAD afin de fluidifier les parcours des jeunes accompagnés	2019-2023	→ Suivre les décrets d'application de l'Art. L 312-7-1 du CASF (issu de la Loi du 26.07.2019 pour une école de la confiance) permettant de fonctionner en dispositif intégré IME-SESSAD (à l'instar des DITEP)	Décrets d'application
		→ Assouplir les règles administratives concernant les orientations pour fluidifier les parcours : travail à mener en lien avec la MDPH, l'ARS	Nouvelles notifications plus larges ou dispositif intégré
Imaginer des parcours innovants, ouvrir la palette des possibles	2019-2023	→ Proposer des modalités d'accompagnement diversifiées modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, des adolescents et jeunes adultes accompagnés	Liste des nouvelles prestations Serafin-ph
		→ Travailler en lien étroit avec le jeune et ses représentants légaux afin de les soutenir dans des choix mesurés	Recueil des attentes dans les PPA / Signatures des avenants au contrats de séjours et d'accompagnement
		→ Mettre en place les partenariats liés au projet du jeune	Liste/schéma actualisé des partenaires

Accompagner les professionnels dans cette nouvelle organisation plus transversale	2019-2023	→ « Benchmarker » pour voir comment cela fonctionne ailleurs : par exemple dans les DITEP / SESSAD	Dates et CR des rencontres
		→ Formation continue des professionnels (via le PDC) pour développer les pratiques inclusives au service du parcours des jeunes, pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes porteurs de TSA, TND.	PDC / attestations de formation